



Direction Générale des Services

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2019**

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES FINANCIÈRES ET RESSOURCES INTERNES

- 1-1. Débat d'Orientations budgétaires 2019
- 1-2. Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 – Budgets annexes
- 1-3. Reversement des droits de place au profit du comité des fêtes
- 1-4. Travaux de réhabilitation complexe Rambaud – MJC – Demandes de subventions
- 1-5. Restauration des façades, charpentes, couvertures et vitraux de l'église Notre Dame du Camp – Demande de subvention – Tranche 5
- 1-6. Décisions municipales

II - COMMANDE PUBLIQUE

- 2-1 Liste des marchés passés en procédure adaptée depuis janvier 2019
- 2-2 Levée de prescription quadriennale sur retenues de garantie

III - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 3-1 Déclassement d'une emprise du domaine public municipal sis Montredon

IV - AFFAIRES CULTURELLES

- 4-1 Adhésion à l'association de la «Guilde des Carillonneurs de France»
- 4-2 Convention de partenariat Ville de Pamiers/lycées de Pamiers «Mets les Watts aux lycées 2019»
- 4-3 Renouvellement financement 2019 convention de partenariat Ville de Pamiers/Résidence artiste associé
- 4-4 Convention de partenariat Ville de Pamiers/Résidence artiste associé

V - AFFAIRES SCOLAIRES

- 5-1. Participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association (budget 2019)
- 5-2. Mise en place d'une grille tarifaire unique pour l'organisation de séjours
- 5-3. Convention aides aux temps libres 2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège

L'an deux mille dix-neuf et le quinze mars à 18 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire André TRIGANO.

Date de la convocation : 8 mars 2019

Présents : André TRIGANO – Gérard LEGRAND – Claude DEYMIER – Françoise PANCALDI - Lucien QUÉBRE– Ginette ROUSSEAU – Renée-Paule BERAGUAZ - Alexandre GERARDIN – Jean-Marc SALVAING - Marcelle DEDIEU - Francis COTTES – Huguette GENSAC – Jean GUICHOU – Émile SANCHEZ - Anne LEBEAU - Françoise COURATIER – Clarisse CHABAL-VIGNOLES – Isandre SEREE DE ROCH - Evelynne CAMPISTRON – Annie FACHETTI - Jean-Christophe CID – Michel TEYCHENNÉ – Andrée AUDOUY

Procurations : Maryline DOUSSAT-VITAL à Gérard LEGRAND – Xavier FAURÉ à André TRIGANO – Jean-Paul DEDIEU à Isandre SEREE DE ROCH – Gérard MANDROU à Émile SANCHEZ – Manon SPÉCIA-ROUBICHOU à Alexandre GERARDIN – Aimé DELEGLISE à Andrée AUDOUY

Absents excusés : Hubert LOPEZ – Juliette BAUTISTA – Audrey ABADIE – Bernadette SUBRA

Secrétaire de séance : Clarisse CHABAL-VIGNOLES

Monsieur TRIGANO ouvre la séance, et donne lecture des procurations, désigne Clarisse CHABAL-VIGNOLES en tant que secrétaire de séance et demande aux membres du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2019.

Monsieur TRIGANO indique : « Il y aura un dossier déposé sur table, c'est la restauration des : façade, charpente, couverture, vitraux de Notre-Dame du Camp, demande de subventions. Si ça ne vous dérange pas, nous passerons la demande de subvention, malgré qu'elle n'ait pas été inscrite, au moment où nous l'attendions. »

1-1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Monsieur LEGRAND, rapporteur, indique que vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2312-1

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné ci-dessus comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le DOB qui va vous être présenté s'inscrit dans une évolution sensible en matière de stratégie et tout particulièrement celle en matière d'investissement.

La prospective tient compte des enjeux nouveaux et une ambition marquée en matière de rénovation urbaine.

Comme vous le savez, nous sommes engagés dans les trois politiques publiques, dont deux étatiques et une régionale, à savoir :

- L'Action Cœur de Ville
- L'ANRU
- Bourg centre

Le Plan Pluriannuel qui est présenté dans le DOB permet de donner une vision prospective et synthétique jusqu'en 2023 avec les éléments exhaustifs et connus en 2019.

Il tient compte du coût prévisionnel et du rythme projeté de leur réalisation.

Il reste un outil de programmation qui n'est bien évidemment pas définitif et sera réactualisé chaque année, afin de tenir compte des aléas de toute programmation et pour procéder aux ajustements nécessaires. Il doit donc garder un caractère évolutif.

En ce sens, il ne saurait être une science exacte d'autant plus dans le contexte inconnu de la réforme de la fiscalité locale.

Au global sur la période, ce sont près de 47 millions d'euros qui sont projetés avec un pic sur 2019 et 2020 représentant près de 54 % des dépenses.

En synthèse, la projection est la suivante :

| k€ T.T.C. | | | | |
|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 13 700 | 10 500 | 7 600 | 7 500 | 6 400 |

J'ai pleine conscience que le taux de réalisation ne saurait être de 100 %. Aussi, le besoin de financement, c'est-à-dire le recours à l'emprunt a été réalisé avec un taux de réalisation de 80 %.

Je vous propose de faire une focale sur 2019 :

Les projets structurants et constituant la plus grosse part des investissements sont les suivants :

| | k€ T.T.C. |
|--|-----------|
| - Milliane | 3 600 |
| - Découverte du canal/St Vincent | 400 |
| - Giratoire route de Toulouse | 300 |
| - Salle du Jeu du Mail | 2.100 |
| - Extension Gabriel Fauré – Condamines | 450 |
| - Pôle d'Enseignement Artistique | 240 |
| - Église du camp dernière tranche | 405 |
| - Poursuite stratégie foncière | 1 200 |

Ces huit programmes constituent pratiquement un total de 8,7 millions, soit + de 63 % de l'investissement brut sur 2019.

La soutenabilité de ces investissements est conditionnée par notre capacité à :

- Maîtriser nos dépenses de fonctionnement
- Mobiliser des financements de nos partenaires dans le cadre des subventions de droit commun (DETR, DSIL, ...) et tout particulièrement celles des politiques publiques précitées.

Les éléments du DOB tels qu'ils vont vous être présentés sont construits avec la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les taux de fiscalité identiques à ceux de 2018 et 2017 et je vous rappelle que cet exercice doit être pris avec un certain recul bien évidemment vis-à-vis des réformes fiscales en gestation et les décisions qui pourraient évoluer avec les échéances électorales de 2020.

Monsieur LEGRAND indique « Je passe la parole à Jean-Pierre VILESPY qui va nous faire une synthèse concise de ce DOB.

Monsieur VILESPY indique : « En synthèse, comme l'a rappelé à juste titre Monsieur LEGRAND, le programme d'investissement ambitieux qui est présenté repose sur trois éléments, malgré tout, qui sont : la maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et de la section de fonctionnement, qui est nécessaire pour consolider l'autofinancement. Le recours à des subventions, en sachant que la Commune de Pamiers est signataire d'un certain nombre de programmes et participe à un certain nombre de politiques publiques dont on sait qu'elles amèneront des financements importants, et enfin, un recours qui sera un recours maîtrisé à l'emprunt, dont nous avons d'ores et déjà intégré les impacts, dans la simulation qui vous a été présentée dans le rapport que vous avez reçu.

En fonctionnement et en recette, Monsieur LEGRAND vient de le dire, les taux seront maintenus au niveau des exercices précédents donc, pas de hausse de taux. En revanche, les bases de fiscalité connaissent une revalorisation légale de 2,2 % sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et le foncier bâti et il n'y aura pas de revalorisation, normalement, de la CFE cette année, toutefois, les éléments qui nous ont été transmis, d'ores et déjà par les services fiscaux, laissent entrevoir, sur l'année 2019, une progression des recettes de la fiscalité locale, qui s'élèverait à environ 320 000 €, sur la base de l'effet de base.

Par ailleurs en méconnaissance des options qui seront retenues par l'État, sur la réforme de la fiscalité locale, il est bien entendu que la prospective qui a été réalisée qui vous est présentée dans le document, est basée sur la fiscalité telle qu'elle existe aujourd'hui, c'est-à-dire : la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti et la CFE. Si d'aventure, demain, ce panier fiscal venait à évoluer, nous serions amenés à reconsidérer l'impact du nouveau panier fiscal. La prospective que vous avez est bâtie sur le panier fiscal actuel et sur le fait qu'en dépit de la suppression annoncée de la taxe d'habitation, l'État s'est engagé, à ce jour, à la compenser intégralement aux collectivités et donc, il n'y a pas de crainte à avoir à ce stade sur le maintien de la taxe d'habitation, pour 2019 et 2020. En matière de dotation, là encore, nous sommes en attente des éléments que transmettra l'État sûrement au mois d'avril.

Toutefois, on connaît les enveloppes de la DGF. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est la dotation principale que perçoit la Ville de Pamiers n'évolue pas dans son enveloppe globale au niveau national, en revanche, un certain nombre de ses composantes évolue favorablement et la Ville de Pamiers pourrait en être bénéficiaire, il s'agit en particulier de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), ainsi que de la dotation politique de la Ville.

Donc, nous avons bon espoir que la dotation globale de fonctionnement puisse augmenter en 2019, nous n'en avons pas, pour l'instant, la confirmation, puisque les notifications individuelles interviendront plus tard. La prospective que vous avez reçue est basée sur une stabilité des dotations. Si elles augmentent ça viendra abonder notre hypothèse, mais en l'occurrence, la simulation que vous avez n'est pas bâtie sur une progression de la DGF.

Et enfin, pour les autres produits qui constituent les produits de la Ville, la prospective intègre une hausse annuelle de 1 % de ces produits, mais nous avons réajusté, bien évidemment, les produits 2019, au regard de ce qui a été perçu les années précédentes.

En dépenses : s'agissant des achats et des charges externes de la collectivité, nous anticipons une progression des achats et des charges externes de 0,5 % par an, avec, toutefois, le report sur l'année 2019, de 300 k€ qui sont relatifs aux exercices antérieurs. Nous avons procédé au rattachement des charges et des produits à l'exercice 2018, toutefois, nous devons encore reprendre 300 k€, de manière à rétablir complètement l'annualité budgétaire.

En matière de dépense de personnel, Monsieur MORISON vous donnera quelques détails supplémentaires, tout à l'heure, mais de manière très globale, le budget 2019 prévoit une hausse des dépenses de personnel de 1,4 % et ensuite le scénario prévoit une hausse de 2 % à partir de 2020. Cette hausse, Samuel MORISON vous en donnera les détails, correspond essentiellement : à l'avancement des agents, aux prises de grade, mais n'inclue pas une modification forte à la hausse, des effectifs de la collectivité.

Les atténuations de produit, que nous expérimentons les années précédentes, prennent en compte les simulations que vous avez, la fin du reversement de la fiscalité de Gabrielat à la CCPAP. La Communauté de commune a transféré la zone d'activité de Gabrielat en fiscalité professionnelle de zone, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, elle perçoit la totalité des produits de fiscalité professionnelle pour son compte. Donc, la Ville de Pamiers qui jusqu'à 2018, percevait la part communale de la CEF de Gabrielat ne la percevra plus. En contrepartie, la Ville de Pamiers a reversé à la Communauté de commune, l'équivalent de ce qu'elle percevait, sous la forme d'un reversement de fiscalité. Ce reversement, bien évidemment, n'existe plus non plus. La recette n'existe plus, mais la dépense n'existe plus non plus.

Et enfin, le budget est bâti sur une stabilité globale des subventions qui sont accordées. Et donc, dans le document qui vous a été transmis, les différentes hypothèses que je viens de vous exposer, permettent d'évaluer l'excédent brut de fonctionnement. L'excédent brut de fonctionnement, c'est le surcroît des recettes, par rapport aux dépenses courantes. Viennent ensuite les dépenses financières et les dépenses exceptionnelles, mais le fonctionnement courant de la collectivité, c'est-à-dire les achats, les dépenses de personnel, les subventions, etc., et les recettes courantes, c'est-à-dire, la fiscalité, les dotations et le produit des services, les recettes se doivent d'être supérieures aux dépenses et donc, les recettes courantes, supérieures aux dépenses courantes, forment l'excédent brut de fonctionnement, qui va servir, d'abord, à payer les intérêts, ensuite, à faire face, évidemment, aux charges exceptionnelles et ensuite pour ce qu'il reste, à payer les emprunts et à financer l'investissement. Donc, cet excédent brut de fonctionnement, on voit que sur les années 2019, 2020, 2021, il reste relativement stable, entre 4,2 M€ en 2019 et 4,3 M€ en 2021.

Dans le même document et le tableau en dessous, nous descendons, on va dire, de l'excédent brut de fonctionnement, à la capacité d'autofinancement. La capacité d'autofinancement brute qui est composée, justement, de cet excédent, auquel on rajoute les dotations aux amortissements, cette capacité d'autofinancement brute évolue plutôt favorablement, puisqu'elle serait de 3,5 M€ en 2019 et monterait à 3,6 M€ en 2021. Cette capacité d'autofinancement brute sert à rembourser l'amortissement des emprunts. Parce que les emprunts sont une dépense obligatoire. Avant même de financer toute autre dépense d'investissement, la Commune a l'obligation de rembourser les emprunts qu'elle a contractés. Donc, on déduit de cette capacité d'autofinancement brut, le montant de l'amortissement des emprunts et ça nous donne la capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire celle qu'il reste réellement, pour financer les investissements de la collectivité. Sur la période, qui est un peu courte, on voit que la capacité d'autofinancement nette tourne autour du million d'euros, elle baisse un petit peu, tout simplement, parce que nous avons intégré dans cette simulation, les nouveaux emprunts qui seront réalisés cette année, l'année prochaine et les années suivantes.

Vous allez le voir, la somme, en particulier pour l'exercice 2019 est une somme qui est significative, et que donc, elle a un impact assez rapide sur l'annuité et donc, évidemment, elle fait un peu baisser la capacité d'autofinancement nette, toutefois, si on prolongeait la courbe sur 2022, 2023, 2024, on verrait que la capacité d'autofinancement nette continue à progresser par la suite.

Monsieur LEGRAND vous a indiqué un volume d'investissement sur l'année : investissement brut 13,7 M€ en 2019, 10,5 M€ en 2020, 7,6 M€ en 2021, 7,5 M€ en 2022, 6,3 M€ en 2023, en réalité, on sait, par expérience, que les montants que l'on inscrit au budget connaissent un taux d'exécution qui n'est jamais de 100 %, lorsqu'il est en section d'investissement de 80 %, c'est un taux d'exécution excellent. Nous avons néanmoins bâti la simulation sur un taux d'exécution de 80 %, les 20 % restants, dans le tableau, apparaissent en reste à réaliser de l'année N+1. De manière à ce qu'évidemment, on les prenne en compte.

Vous avez un tableau qui récapitule, de ce fait, le besoin de financement de la section d'investissement, vous voyez qu'en 2019, les 80 % des 13,749 M€ représentent 11,7 M€ de dépenses d'équipements, auxquelles s'ajoutent 50 k€ d'immobilisation financière, ça, c'est la dernière annuité d'avance remboursable, accordée à In'Tech, vous avez, bien évidemment l'amortissement des emprunts, le remboursement du capital des emprunts, pour 2,129 M€, donc, le total du financement s'élève à 13 978 000 €.

Pour y faire face, ce que nous vous proposons, c'est d'une part, l'autofinancement brut de 3 513 000 € que vous trouvez dans le tableau précédent. Nous percevons du fonds de compensation de la TVA, avec un décalage de deux ans, donc, le fonds de compensation de la TVA, c'est 16,404 %, c'est-à-dire que la collectivité subit une TVA de 20 %, comme tout le monde, mais elle peut récupérer, une partie seulement de cette TVA, sur les 20 %, c'est 16,404 % et elle les récupère deux ans après. Donc, nous avons un décalage de deux ans, ce qui fait qu'en 2019, nous récupérerons la TVA sur les investissements de 2017. Ça représenterait, environ, 641 k€, on n'a pas choisi une hypothèse très optimiste, on s'est appuyé sur l'idée que 80 % des investissements de 2017, seraient éligible au FC TVA, parce que dans le lot de tous les investissements, l'État arrive toujours à élaguer un peu, à faire en sorte que certains investissements ne soient pas considérés comme éligibles. Donc, l'hypothèse n'est pas spécialement optimiste, on peut espérer avoir plus de 641 k€, mais on est volontairement resté sur une hypothèse sage. Nous percevons d'autres recettes propres d'investissement et je ne vais pas rentrer dans le détail, mais c'est notamment, la taxe d'aménagement et ensuite, les deux autres socles de financement, ce sont les subventions et les emprunts. Pour équilibrer le budget 2019, il faudra que la Commune soit en mesure, d'aller capter 3 591 000 € de subventions au regard des programmes qui ont été présentés tout à l'heure et des demandes qui ont déjà été formulées auprès des services, c'est un objectif qui est tout à fait réaliste. Néanmoins, il faut se donner les moyens de le faire, bien sûr, et pour équilibrer définitivement cette section d'investissement, il sera proposé de réaliser des emprunts à hauteur de 6 M€, évidemment dans l'hypothèse où les 11 799 000 € seraient réalisés. C'est-à-dire que nous atteindrions le taux d'exécution de 80 %.

Ce qui m'amène, puisque l'on vient d'évoquer les emprunts à évoquer la dette de la collectivité. Au 1^{er} janvier 2019, la dette s'élève à 19 200 000 €, tous budgets confondus. Le budget principal, à lui seul, représente une dette au 1^{er} janvier 2019 de 17,5 M€, le budget eau : 620 k€, le budget commerces relais 933 k€ et ensuite, il y a deux autres petits budgets vie locale et hôtellerie de plein air, une dette de 80 k€ et une dette de 46 k€. Cette dette se trouve intégralement classée en case 1 de la charte Gissler, vous savez que depuis 2008, on demande aux autorités locales de classer les emprunts en fonction du risque de taux auxquels ils sont exposés, la Ville de Pamiers a des taux fixes pour 98,8 % de ses emprunts. Et des taux variables couverts pour le reste. Ce qui fait que la totalité de sa dette est considérée comme une dette sûre. A1, c'est le critère le plus sûr et on pourrait aller jusqu'à F6, où là, on serait exposé à des risques majeurs.

Dans le document qui vous a été adressé, nous avons présenté le profil d'extinction de la dette, tel qu'il se présente aujourd'hui, on voit que la dette, évidemment, sur les cinq prochaines années, diminuerait naturellement d'environ 6 M€, toutefois, le programme qui vous a été présenté, comme l'a dit Monsieur LEGRAND, représente 46,5 M€ et il est évident que pour le financer, la collectivité aura recours à l'emprunt. À ce jour, le volume des emprunts, sur 2019/2023, qui est envisagé est un volume d'emprunt de 19 M€, pour financer ces 46,6 M€, qui se répartirait de la manière suivante :

6 M€ en 2019

4 M€ en 2020

3 M€ les trois années suivantes.

Et donc, nous avons souhaité, dans le document que vous avez, vous présenter l'impact, évidemment, de ces nouveaux emprunts, puisque qui dit nouveaux emprunts, dit nouveaux intérêts, et dit nouvel amortissement du capital. Donc, vous avez un tableau, qui vous détaille cet impact-là et on voit que le capital restant dû, qui, à la fin de l'année 2019 sera de 22,5 M€, sera de 22,2 M€ à la fin de 2023.

Il était de 18,8 M€ pour la globalité de la dette, au 1^{er} janvier 2019

Il sera de 22,5 M€ au 31 décembre 2019,

Il sera de 22,2 M€ au 31 décembre 2023.

Dans le tableau en dessous, vous avez l'impact sur les amortissements et sur les intérêts, mais comme je vous le disais tout à l'heure, tous ces chiffres ont été intégrés dans la simulation qui vous a été présentée.

Est-ce que ce scénario d'emprunt est soutenable pour la collectivité ? Est-ce qu'au regard de la capacité d'autofinancement qu'elle a la collectivité est capable de rembourser ses emprunts ? Pour l'évaluer la nomenclature N14 qui est la règle comptable que suivent les communes, donne un ratio qui s'appelle la capacité de désendettement et qui l'exprime en années. Combien d'années faudrait-il de capacité d'autofinancement brut pour rembourser la totalité de la dette ? C'est-à-dire que si la collectivité devait consacrer la totalité de son épargne au remboursement de la dette, en combien d'années rembourserait-elle la dette ? En fonction de la CAF brute que nous avons simulée cette capacité de désendettement se situe entre 5,8 années et 6,4 années, c'est communément dans la zone verte, c'est-à-dire dans la zone sans risque des collectivités, puisque l'on considère que l'endettement d'une collectivité devient préoccupant lorsque la capacité de désendettement commence à atteindre 10 à 11 ans. Et elle devient inquiétante au-delà de 12 ans et au-delà de 15 ans, c'est assurément catastrophique. Donc, là, nous sommes entre 5 et 6 ans, c'est-à-dire dans la zone verte, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, en fonction du scénario qui est établi et à condition, bien entendu, qu'à la fois, sur le fonctionnement, sur les subventions, nous soyons capables de tenir le cap que nous avons tracé, l'endettement que je viens d'évoquer, c'est-à-dire les 19 M€ répartis sur les 5 ans, ne mettra pas la collectivité dans une situation insoutenable.

Je te laisse, Samuel, évoquer les aspects liés au personnel. »

Monsieur MORISON indique : « Sur les dépenses de personnel, vous avez pu constater la projection sur 2019 qui s'évalue à 12 870 000 €, ce qui veut dire que globalement, ça représente 60 % de nos dépenses de fonctionnement. Donc, il faut avoir une vision toute particulière, parce que comme on l'a dit, si on veut réussir notre programme d'investissement, c'est de dégager de l'autofinancement net, donc, de maîtriser, notamment, les dépenses de fonctionnement. Si on regarde un peu depuis que l'on a subi la baisse des dotations de l'État, on s'est mis dans une démarche de revoir un peu notre fonctionnement sur tout ce qui est compétence et après, les aspects quantitatifs du personnel et il y a une décroissance, on va dire depuis 2014, où on est passé de 344 équivalents temps plein, à 300 équivalents temps plein. Comment a été construite la projection budgétaire ? Elle a été construite avec une vision de stagnation. On a vu que l'on était aux alentours de 1,6 et 2 %, ces pourcentages correspondent à ce que l'on appelle le GTV (Glissement Technique Vieillesse), il est bien évident qu'au fur et à mesure, effectivement, des départs à la retraite, on a des opportunités de revoir un certain nombre de choses. Et ce qu'il s'est passé, par exemple, fortement, puisque nous avons eu beaucoup de départs à la retraite ces dernières années, en revanche, 2019 sera un peu, un point dur. On sait que l'on aura quelques nouvelles opportunités sur la partie 2022, 2023, où nous avons, dans notre pyramide des âges des départs à la retraite. Néanmoins, les départs à la retraite sont possibles de 62 ans à 65 ans. Ce qui veut dire que les agents ont une liberté, donc, on ne peut pas tirer de plans sur la comète et pour certains, c'est six mois avant, qu'on le sait. Donc, même dans une année, on peut ne pas avoir tous les éléments, début 2019 par rapport aux départs à la retraite en 2019. C'est parfois un peu compliqué et aujourd'hui, il y a des agents, qui, pour des histoires de volonté d'avoir un peu plus de pouvoir d'achat, continuent à travailler plus longtemps. Et au moment où on vous parle, on sait qu'il y a, à peu près, 7 personnes qui seront mouvementées sur cette année. Alors qu'en 2018, on en avait 27. Donc, cette année, on a certaines formes de rigidité et aujourd'hui, le pourcentage qui est proposé va nécessiter, effectivement, une gestion RH très rigoureuse. Donc, sur la partie de la masse salariale, je vous l'ai dit, en conclusion, nous avons une vision de stagnation des effectifs, par rapport aux diminutions qui ont eu lieu, notamment, ces quatre dernières années. »

Monsieur LEGRAND indique : « À l'issue de ce débat, synthétique, mais très riche, vous aviez le document en main, j'ouvre le débat. Qui veut commencer ? Monsieur TEYCHENNÉ, la parole est à vous. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « On a eu un superbe cours de comptabilité publique et je remercie les deux intervenants, mais je vous rappelle que c'est quand même un DOB, c'est-à-dire un Débat d'Orientations Budgétaires. Ce DOB est parfait en théorie. La mairie réalise 80 % des programmes chaque année, en théorie, la mairie va chercher un maximum de subventions, en théorie, l'État ne modifie pas les règles du jeu actuelles et toujours en théorie, la mairie maîtrise les masses salariales et le 0,11 que l'on vient d'évoquer, c'est-à-dire le fonctionnement au niveau de l'inflation. Et cerise sur le gâteau, tout ça a été calculé sans augmentation d'impôt. C'est quand même beau, il faut le saluer, c'est rare. Pour les prochaines années : juste un appel massif à l'emprunt, 19 M€ nous dit-on, même en théorie, vous ne pouvez éviter un endettement record.

Je sais bien que l'on est un an avant les élections et que l'on peut toujours rêver de vivre en théorie. Malheureusement pour vous, nous vivons à Pamiers, en Ariège et pas en théorie. À Pamiers, le taux de réalisation, sur les années qui se sont écoulées, il est de 50 %, il n'est pas de 80 %. À Pamiers faire un DOB avec des taux de subvention dignes d'une petite commune de montagne, dont le Maire serait aussi Conseiller général, c'est rêver en couleur. À Pamiers, savoir quelle sera la réforme de la fiscalité locale, annoncée par le gouvernement pour le deuxième semestre de cette année, c'est être plus doué que Madame Soleil. Parce que là, on peut s'attendre à tout et vu ce qu'il se dit, on aura des surprises. Enfin, à Pamiers, garantir la maîtrise de la masse salariale et du 0,11, quand, au dernier Conseil, vous nous avez fait voter 500 000 € que vous aviez oubliés dans le budget, pour compenser le 0,11 relève de la méthode Coué ou de l'hallucination collective. Je vous le rappelle, c'était au dernier Conseil. Quant à oublier les augmentations d'impôt, en 25 ans de mandat, vous avez fait, Monsieur le Maire, de Pamiers, la Ville championne d'Ariège de la fiscalité. Au point de provoquer l'exode des Appaméens, qui préfèrent les douceurs de la fiscalité des communes environnantes, qui est bien moins dure et là, on n'est pas en théorie, on le constate tous les jours. Mais je remercie les services financiers, pour ce document particulièrement intéressant. Surtout, à la fin de ce document, on passe de la théorie à la pratique et dans les dernières pages, concernant la programmation financière, on a effectivement des éléments extrêmement intéressants pour nous, la minorité, auxquels nous n'avons pas accès jusqu'à maintenant. Parce que l'on nous fait voter, des délibérations sur des projets et puis les choses évoluent et on découvre dans le budget que ce n'est plus ça. Alors nous allons reprendre ces quelques points, j'aurais rapidement fait le tour, mais il y en a trois qui nous intéressent ce soir :

Premièrement, programmés en 2019 : 19 M€ de travaux, soit trois fois le budget annuel d'investissement moyen, montre à quel point ce mandat était le mandat de trop. Ça montre aussi qu'après cinq ans d'immobilisme et d'absence de projets, la panique gagne vos rangs. Et là, je m'adresse à l'ensemble de la salle. Une frénésie de chantiers a saisi toute la majorité face à la faiblesse et à la pauvreté de votre bilan. Rassurez-vous, les Appaméens ne sont pas dupes. Première information de ce DOB, le coût total, aujourd'hui, de l'aménagement de la place Milliane. Ce n'est pas 1,5 M€, comme vous nous l'aviez annoncé, Monsieur le Maire, dans la presse, c'est plutôt 3,6 M€, comme vient de le dire Gérard LEGRAND. Si on enlève la TVA récupérable, c'est-à-dire, les 16,444 %, on tombe à 3 M€, le double. Donc, je crois que quand on s'adresse aux journalistes, on donne de vrais chiffres. Comme quand on s'adresse à l'opposition, on donne aussi les vrais chiffres.

Autre mauvaise surprise, l'immeuble Pédoussat, acheté rue Gabriel Péri par la Mairie, a été cédé à une SPL, une SPL, c'est une société immobilière coopérative, qui devrait se charger de la rénovation, de la location ou de la vente. La Mairie va subventionner cette opération à hauteur de 885 k€, sur deux exercices : 2019 et 2020. C'est-à-dire que non seulement l'ANRU va subventionner cette opération de quatorze appartements qui vont être mis à la vente et mis à la vente à 1 800 €/m² à Pamiers, mais qu'en plus, par vos impôts, vous allez apporter 885 172 €. Là, on marche sur la tête. Je vous le dis très clairement, ça fait 64 k€ d'aide, par appartement, on n'a jamais eu de tel niveau de subvention, pour des appartements qui sont à vendre. C'est-à-dire qu'il ne restera rien dans le patrimoine communal. Donc, là-dessus, ça ne correspond absolument pas à la délibération qui a été passée. Je demande que la Commission des finances se réunisse avant le vote du budget, pour que l'on analyse ce dossier et que l'on remette les choses en ordre, ce n'est pas pensable.

Autre très mauvaise surprise, l'immeuble Laroque, dont vous avez accepté, pendant vingt ans de louer le rez-de-chaussée livré nu par le promoteur. C'est-à-dire une dalle nue, dont on n'a absolument pas besoin.

On aurait pu avoir un bail de location/achat. Non, vous avez refusé sur les vingt ans, 500 k€ de loyer au promoteur. Et qu'est-ce que l'on découvre dans le document financier ? Qu'à partir de 2019 jusqu'à 2022, on va faire 552 k€ de travaux, qui resteront de fait liés à un cadeau de 1 M€ au promoteur. Je veux dire que l'on ne peut pas jouer avec l'argent public avec des amis de la Mairie, je le sais, mais donner de telles sommes à des gens sans que l'on ait un retour, c'est-à-dire que l'on soit, au moins, propriétaires de ce que l'on fait. Donc, là-dessus, je vous le dis, c'est de la dilapidation d'argent public. Je trouve cela absolument scandaleux et vous en êtes responsable devant les Appaméens. Voilà sur ces deux projets qui sont, à notre avis, irresponsables. Je rappelle qu'à Pamiers, le taux de pauvreté est de 20 %, je rappelle que nous avons des marchands de sommeil, on a des promoteurs sérieux qui font du bon boulot, mais on a des marchands de sommeil qui vivent sur les APL, qui font venir en Ville des gens qui ne trouvent pas d'autres lieux où habiter, que Pamiers, avec les APL et ce sont ces gens-là, aujourd'hui, dont on attendrait un peu que la Mairie, au bout de vingt-cinq ans, s'intéresse et passe de l'indifférence à la facilité, à une action ferme, parce qu'effectivement, sur Pamiers, on a de vrais problèmes et on ne peut pas continuer avec ce niveau de subvention.

Voilà Monsieur le Maire, le Débat d'Orientations Budgétaires a eu le mérite de passer de la théorie à la pratique, il n'empêche que ces deux cadeaux, qui font à eux seuls, 1 M€ à chacun des deux promoteurs et totalement inadmissible et que l'on vous demande la réunion de la Commission des finances. »

Monsieur TRIGANO indique : « On pourrait tout reprendre et vous répondre à tous les points, mais ça ne vaut pas la peine. Quand quelqu'un est de mauvaise foi, et c'est le cas, je vous le dis et ce n'est pas une injure, ce n'est pas la peine de discuter. Vous dites que la frénésie nous a pris en dernière minute, de faire des travaux et que l'immobilisme, pendant cinq ans, a régné. Oui, pendant cinq ans, pas cinq ans tout à fait, mais trois ans et demi en tout cas, nous avons été contraints de ne rien faire, parce que nous avons signé un contrat de promesse avec l'ANRU et ensuite, un contrat « Cœur de Ville », un contrat de ville d'abord et maintenant un contrat de bourg et ces contrats nous ont demandé de faire des études pendant des années, avant de lancer quoi que ce soit. Au cas où nous aurions lancé le moindre chantier, vous le savez mieux que personne, nous n'aurions pas eu de subvention. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « C'est faux, en matière de bonne foi, Monsieur le Maire... Ne dites pas n'importe quoi. »

Monsieur TRIGANO indique : « Monsieur TEYCHENNÉ, je ne vous ai pas interrompu. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Je vous respecte, mais il y a un moment... »

Monsieur TRIGANO indique : « Alors, je me tais et je ne vous réponds plus. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Voilà, ne nous répondons plus, parce qu'il y a un niveau où la mauvaise foi n'est pas acceptable. »

Monsieur TRIGANO indique : « Monsieur TEYCHENNÉ, je suis désolé... »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Partout en France, les Mairies ont travaillé, vous n'avez rien voulu faire. »

Monsieur TRIGANO indique : « Monsieur TEYCHENNÉ, je ne vous réponds plus. Je m'adresse à nos collègues, aux personnes qui sont là, pour leur dire que pendant trois ans, nous n'avons pas pu faire de chantiers, car nous aurions perdu les subventions, quand un chantier est ouvert, il n'y a pas de demande de subvention potentielle. Vous dites que nous n'avons pas de subventions... Si vous dites encore un mot, c'est terminé, le débat est clos. Je voudrais donner la parole à d'autres personnes. Qui veut débattre ? Monsieur CID. Monsieur TEYCHENNÉ, pour vous, c'est réglé. Monsieur CID, vous avez la parole. »

Monsieur CID indique : « Monsieur le Maire, le débat, ce n'est pas forcément toujours être d'accord avec vous, donc acceptez aussi qu'il y ait de l'opposition. C'est le rôle de l'opposition de représenter des gens qui ont voté pour nous, donc, forcément, on ne peut pas être toujours d'accord. Michel a parlé de beaucoup de devis, et disait que souvent, c'était en théorie. On va essayer de revenir sur la pratique. Effectivement, je me rappelle votre propos liminaire, la dernière fois, vous parliez de pouvoir d'achat, vous vouliez réagir à un contexte social qui est compliqué et aujourd'hui, on ne le ressent pas. Dans le budget, on n'a pas du tout entendu parler de ce climat social.

On dirait que la Ville de Pamiers vit dans un monde éthéré, où justement, cette urgence sociale n'est pas du tout entendue. Donc, nous, notre groupe, on va essayer de vous faire des propositions et effectivement, on aimerait qu'avant le prochain budget, on puisse avoir une réunion de cette Commission des finances pour justement échanger, savoir s'il est possible de répondre aux solutions que je vais vous présenter. L'an dernier, je vous rappelle, juste pour faire un retour, en discutant, on avait réussi à geler l'augmentation du taux des impôts. Ça a été possible, financièrement, la Ville de Pamiers a fait des actions et a pu fonctionner comme il se devait, cette année, on a un montant d'investissement qui est important, qui est de 13 M€ et je rebondis et je partage aussi le fait que dans la réalité, ce n'est pas depuis trois ans, parce que l'ANRU, effectivement, c'est depuis trois ans, mais j'ai posé la question et je pense que Monsieur VILESPY répétera la même chose, j'ai posé la question en Commission des finances et c'est depuis 2013 que l'on est entre 40 et 50 % de réalisations. Donc, ce n'est pas la faute de l'ANRU, on ne peut pas dire ça. Nous, concrètement, nous, ce que nous vous proposons, c'est, pour faire un geste, justement, pour le pouvoir d'achat, c'est de baisser les impôts.

Et c'est assez simple, on est parti sur 80 % de réalisations, moi, je vous propose de maintenir ce 60 % qui est la réalité depuis. Donc, on a un différentiel de 20 %, je n'ai pas eu le temps de faire le calcul, je pense que ce n'est pas aussi simple que 20 % de 13 M€, mais je pense qu'en termes d'impôt, ça fait quelques milliers d'euros. Donc, j'aimerais que soit étudiée, par le service financier et en Commission des finances, cette possibilité de baisse des impôts, pour faire une réelle action envers le pouvoir d'achat. Dernier élément, et c'est toujours dans l'idée de ce pouvoir d'achat. Vous avez, au dernier Conseil municipal, parlé de la baisse de 5 % dans tout ce qui concernait les frais de cantines, les frais de restauration scolaire, les frais de la piscine, les tickets de piscine, les tickets du conservatoire, on vous avait demandé, lors de ce Conseil municipal, auquel on avait voté, je vous le rappelle, la proposition que vous nous avez faite, on vous avait demandé, non pas, de faire une baisse globale, mais de faire une baisse réfléchie, en se basant sur ce que tout le monde pense logique, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui peuvent plus payer et d'autres qui peuvent moins payer. Tout à l'heure, dans le cadre des impôts, ça concernait les strates supérieures. Parce qu'il n'y a pas tout le monde, à Pamiers, on le sait bien, qui paye des impôts. Moi, je fais partie de ceux qui ont la chance de payer des impôts, donc, la baisse des impôts, ça me concernerait, mais pour ceux qui ne payeraient pas d'impôts et qui sont en difficulté financière, j'aimerais que ces 52 k€, je crois, parce que, pour le coup, je vous le rappelle, ce ne sont que 52 k€ les baisses de 5 %, donc, je suppose que l'on peut faire un geste. Pour moi, ce n'est simplement que de l'aumône. Donc, j'aimerais que l'on fasse un geste plus conséquent et que l'on voie, en gardant, peut-être, ces 50 ou 60 k€, avoir une réflexion sur qui va être concerné, en s'appuyant sur les quotients familiaux. Simplement, Monsieur le Maire, vous savez bien que nous avons l'habitude, nous, groupe de « Pamiers ensemble », de vous apporter, ou en tout cas de vous proposer d'autres solutions. Et effectivement, je partage le fait et on l'avait partagé l'an dernier, qu'il y avait besoin d'impulser, de dépenser beaucoup plus sur Pamiers, parce que l'on est dans une spirale négative par rapport au centre-ville. Maintenant, il y a aussi, en parallèle, ce que je trouve dommageable, les frontières ne se ferment pas derrière la barrière de la route de Mirepoix, donc, il faut que l'on tienne compte du contexte actuel et nous aimerions que vous fassiez sur cette question du pouvoir d'achat, ne serait-ce que par l'impôt, et par une étude un peu plus stratégique, des baisses des coûts dont on avait parlé au précédent Conseil, une approche un peu plus fine, un peu plus stratégique, qui permettrait de faire un réel geste pour le pouvoir d'achat. »

Monsieur TRIGANO indique : « Je vais vous répondre, d'abord, trois ans et demi ou quatre ans, on a quand même investi, chaque année, 4 M€ pendant les années qui sont passées. Que l'on ait consommé 50 % ou 80 %, quand on consomme 50 %, l'année d'après, on consomme l'autre partie qui reste. Ce sont des problèmes de reports. Effectivement, on pourrait considérer que l'on va investir seulement 60 % du programme, on veut, on croit, on espère, que les choses iront plus vite, je tiens à vous dire que pendant quatre ans, exactement depuis le mois de juin de 2014, date à laquelle le Préfet de région nous a réunis, ça va bientôt faire 5 ans, pour faire le contrat de Ville, on a été bloqué sur les projets futurs. Mais on a fait quand même des travaux courants : on a continué à faire le gymnase, tout ce qui était lancé et nous avons lancé d'autres opérations. On a eu des subventions, beaucoup plus qu'on ne le croit, et beaucoup plus qu'on ne le dit.

Quand quelqu'un ici, a parlé de subventions théoriques, je viens de passer l'après-midi à la Préfecture, on a passé la DETR. Je tiens à vous dire que tous nos dossiers ont été acceptés et nous avons 1 780 000 € de subventions qui ont été votés cet après-midi. Donc, nous avons rentré d'autres subventions de la Région, on a rentré les subventions des travaux à engager avec les commerces, les achats d'immeubles, etc. Tout cela tourne normalement, les subventions sont là. Donc, on n'a pas à se plaindre, et même, au contraire, je félicite les services de la Préfecture pour la rapidité avec laquelle ils ont traité nos dossiers.

Vous n'ignorez pas que l'on était bloqué par ces contrats, que chaque fois que l'on voulait faire quelque chose, on disait : « Attention l'ANRU », mais aujourd'hui, l'ANRU, on n'a pas signé, on a eu simplement l'accord de commencer à investir. L'immeuble Pédoussat, la réflexion de Monsieur TEYCHENNÉ ne concerne que lui, l'immeuble Pédoussat, il est traité, on a été bloqué pendant des mois et des mois, par des problèmes techniques, des problèmes d'aménagement, des problèmes de protection des sites, etc. C'est vrai que l'on va faire un « cadeau » de 80 k€, non pas de 64 k€, mais 80 k€, pour que les gens s'installent au centre-ville, mais d'ailleurs, vous-même, Monsieur CID, avec vos collègues, pendant la campagne, vous aviez dit qu'il fallait rénover le centre-ville. On a acheté pendant onze ans, beaucoup, mais pendant vingt ans, on a acheté tout ce que l'on a trouvé comme foncier. Les onze dernières années, il a fallu acheter des maisons qui étaient en ruine, qui étaient en mauvais état. Les premières, on les a payées cher, les dernières, on les a payées beaucoup moins cher, mais on a maintenant la possibilité de faire ce que l'on veut, parce que l'on est propriétaire du foncier. Le foncier, pour nous, il vaut zéro... »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Monsieur le Maire, vous avez racheté... »

Monsieur TRIGANO indique : « Je ne vous réponds pas ! »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Oui, mais je ne peux pas vous laisser dire que vous êtes propriétaire... »

Monsieur TRIGANO indique : « Je ne vous réponds pas ! »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Vous l'avez racheté à la Communauté de communes, 2 M€ que les Appaméens ont payé à la Communauté de communes. Il y a un moment où il faut arrêter de dire n'importe quoi. »

Monsieur TRIGANO indique : « Monsieur TEYCHENNÉ, je ne vous réponds pas ! »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Pourquoi vous ne voulez pas me répondre ? »

Monsieur TRIGANO indique : « Non, je ne vous réponds pas ! Je réponds à Monsieur CID. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Il y a un moment où il faut arrêter de raconter des sornettes. »

Monsieur TRIGANO indique : « Vous n'êtes pas tout seul, vous pouvez sortir si vous voulez, vous faites ce que vous voulez, je ne vous réponds pas, je réponds à ceux qui me posent des questions. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Moi, quand j'entends des choses qui ne sont pas conformes à la réalité, je vous le dis, je ne suis pas aux ordres, comme votre majorité et on est en Conseil municipal, on ne peut pas raconter n'importe quoi. Au moins, respectez l'opposition. Vous ne pouvez pas nier qu'il y a eu 2 M€ versés à Communauté de communes pour acheter ces bâtiments, alors que c'était à eux de faire les travaux. Ça, c'est une réalité. »

Monsieur TRIGANO indique : « Monsieur TEYCHENNÉ, je ne vous réponds pas, parce que vous parlez de correction, vous n'en avez aucune. Je réponds aux personnes qui me posent des questions et qui me laissent parler quand je leur réponds. Je réponds à Monsieur CID. On a donc, pendant des années, ralenti, mais on a continué à investir. On a volontairement fait baisser la dette de 27 M€ jusqu'à 16 M€, mais cette dette va remonter, parce qu'on va continuer à investir. À chaque fois que l'on met un centime d'un côté pour avoir de la subvention, il faut bien que l'on paye de l'autre côté. Donc, nous n'avons pas de problème de dettes, Monsieur VILESPY l'a fort bien expliqué, on a de quoi rembourser, on a toujours remboursé nos dettes.

On sera moins endetté en fin de mandat, que nous l'étions en début, ça, c'est certain, au moins avec un écart de 4 à 5 M€. Actuellement, vous disiez, à juste titre que la fameuse baisse de 5 % que nous avons faites, nous aurions pu la moduler pour les gens qui ont des revenus différents. Vous avez raison, mais techniquement, Monsieur, on l'a demandé, on ne peut pas le faire. Je vais vous dire pourquoi : parce qu'il faudrait demander les revenus fiscaux de chaque personne, pour savoir qui a droit à ceci ou à cela... »

Monsieur CID indique : « Non Monsieur le Maire, le quotient familial... »

Monsieur TRIGANO indique : « Vous avez raison, on ne l'a pas fait, parce que c'était quand même compliqué. On ne l'a pas fait. En plus, on a baissé le prix de la cantine, pour tout le monde, symboliquement. D'ailleurs, je me suis trompé, quand j'ai voulu faire une baisse, j'ai cru qu'on allait être suivi par les commerçants, par les uns et les autres. On n'a été suivi par personne. Autrement dit, j'ai lancé un truc auquel j'ai cru, de bonne foi et ça ne sert à rien, personne ne nous a félicités, et personne ne s'est plaint. C'est pour vous dire que tout le monde s'en est foutu. Ceci étant, on a baissé un peu la cantine, on a baissé un peu ceci, cela, mais c'est symbolique, ce ne sont pas les 15 centimes de moins qui ont changé les choses. Actuellement, vous le connaissez, le prix de la cantine est raisonnable par rapport à ce que les enfants mangent. On a donc, effectivement fait des efforts. Aujourd'hui, on a des subventions qui arrivent et aujourd'hui, on accélère. Peut-être que 80 % de réalisations, on ne les atteindra pas cette année, mais j'ai bon espoir que dans les années à venir, on y arrivera. Parce qu'aujourd'hui, à la Préfecture, la discussion était la suivante : actuellement la moyenne des subventions utilisées en Ariège, la moyenne, est de 54 % de réalisations. Donc, vous n'êtes pas loin, quand vous dites 50 – 60. Mais même si l'on passe à 60, on va baisser quoi ? On va baisser les frais cette année, mais ils seront différés. Il faudra bien les faire un jour.

Alors, vous avez raison, ça peut s'étudier en Commission, vous pouvez le regarder, vous pouvez l'étudier et on en reparlera avant le vote du budget, moi, je suis d'accord, là-dessus. L'avantage que l'on a avec vous et avec vos collègues de votre groupe, c'est que l'on peut parler raisonnablement, vous avez amené des choses positives et on les a reconnues et on les a parfois appliquées, je vous ai, à différentes reprises, invité à venir me voir pour qu'on en discute, vous ne pouvez pas dire le contraire. Et quand vous pouvez, vous venez et vous êtes toujours les bienvenus. On a reçu de votre part des propositions intéressantes, par exemple, vous allez être surpris des aménagements que l'on va faire en ville au point de vue fleurs... De tout cela, Madame CAMPISTRON en avait parlé, il y a longtemps. Il y a des choses qui se font, c'est beaucoup moins laid que ça ne l'était avant. On a beaucoup de choses à améliorer, nous le ferons. Nous sommes prêts à travailler, aux Commissions et hors Commissions et moi, je suis prêt à entendre vos propositions. Quant à Monsieur TEYCHENNÉ, le jour où il me fera l'obligeance de me donner des résultats, qu'a-t-il fait pour le cinéma, puisqu'il a une mission ? »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « On en parlera, c'est la question diverse, on va en parler. »

Monsieur TRIGANO indique : « Mais j'aimerais savoir. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Mais c'est la question diverse, vous voulez que l'on attaque tout de suite. »

Monsieur TRIGANO indique : « On en parlera en question diverse, à la fin. Mais j'aimerais que vous vous prépariez à me dire où vous en êtes. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Je vais vous dire où vous en êtes et où on devrait aller. Attendez, juste, puisque vous me taquinez, je vais vous taquiner aussi, mais très rapidement et gentiment... »

Monsieur TRIGANO indique : « Ça va me changer ! »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Il y a un moment où le pater familiæ qui règne sur sa majorité, silencieuse et aux ordres, depuis 25 ans et qui ne supporte pas qu'on lui dise quelques vérités en face, en Conseil municipal, ça commence à fatiguer tout Pamiers. Je vous le dis, je sers de punching-ball si vous voulez, mais il y a un moment, Monsieur le Maire, où il faut que vous entendiez que vous n'écoutez personne. »

Monsieur TRIGANO indique : « Mais Monsieur, je n'ai pas envie de vous écouter, vous. Mais j'écoute tout le monde, mais pas vous. Vous, je ne peux plus vous écouter et ça ne m'intéresse plus de vous écouter. C'est comme ça. Par contre, moi, je suis prêt à travailler. Maintenant, les gens sur lesquels j'ai une « emprise terrible », ce n'est pas la dictature, chez nous, ils ne sont peut-être pas contents de temps en temps, ils doivent se le dire entre eux, je n'en sais rien. De toute façon, ça ne nous empêche pas... nous ne sommes pas fâchés, la preuve, c'est que nous sommes encore là, tous. En tout cas, tous les vivants. Ceci étant dit, voilà Monsieur, pour les 5 %, j'ai fait une erreur, il ne fallait même pas les proposer puisque ça n'a servi à rien. Mais par contre, on a d'autres actions, on fait quand même des actions sur les enfants, sur la jeunesse, on fait du travail et on ne demande qu'à en faire davantage. Y a-t-il d'autres questions ? Il peut y avoir d'autres questions par ailleurs, ça peut être Madame AUDOUY peut nous poser des questions sur le débat, on lui répondra, courtoisement, comme elle pose les questions de la même manière.

J'écoute, si Madame AUDOUY a des remarques, puisqu'elle a un pouvoir de Monsieur DELEGLISE, vous pouvez parler s'il vous a chargé de différentes choses. Ceci étant dit, y a-t-il d'autres questions sur le débat ? Monsieur CID ou Madame FACHETTI ? Madame AUDOUY. »

Madame AUDOUY indique : « Moi, je vous fais confiance, que voulez-vous ? Je ne participe pas à toutes les Commissions qui se font avant le Conseil municipal, donc, je pense que tout ce que vous avez fait jusqu'à aujourd'hui, surtout pour les enfants, pour les écoles, pour la médiathèque, pour le sport, je trouve que c'est très, très bien. Et s'ils en profitent, tant mieux, parce qu'il y a vraiment beaucoup de misère à Pamiers. »

Monsieur TRIGANO indique : « Merci, Madame. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Vous avez le soutien de l'élue du Front national, je crois que tout le monde doit le remarquer, Monsieur le Maire. Je veux simplement dire que vous vous entendez beaucoup mieux avec le Front national qu'avec moi. »

Monsieur TRIGANO indique : « C'est une Conseillère municipale qui pose des questions, qui a le droit de les poser. C'est une dame que je respecte et qui nous respecte. Son parti politique, c'est son problème, chacun le sien, je ne soutiens aucun parti politique et surtout pas le vôtre. Parce que l'on a, tout à l'heure, assisté à la Commission de la Préfecture, à une intervention de votre député, je peux vous dire que ce n'était pas triste. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Écoutez, Monsieur le Maire, un, je n'étais pas à la réunion, donc, je ne vois pas pourquoi vous agressez le Député, là, et deuxièmement, vous avez toujours fait de la politique, vous ne faites que de la politique et de la "politicaillerie" depuis des années, vous êtes un vieux briscard de la politique, vous avez commencé avec Giscard et vous êtes avec Macron aujourd'hui. »

Monsieur TRIGANO indique : « Et alors, en quoi ça vous gêne ? »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Ça ne me gêne pas, mais n'allez pas engueuler ceux qui font de la politique, qui croient en leurs idées, vous ne croyez en rien ! Vous ne croyez qu'en vous ! »

Monsieur TRIGANO indique : « Bien sûr, vous ne croyez pas que je vais croire en vous non ? Ça serait la désolation. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Mais arrêtez d'agresser les gens ! Avancez ! C'est quoi ce cinéma ce soir ? Vous avez décidé qu'il vous fallait un punching-ball ? Vous tapez sur le Député parce qu'il n'est pas là, vous nous expliquez qu'en Commission, vous avez eu des subventions, j'espère que vous avez eu des subventions, on les a demandées ! C'est le minimum, enfin, arrêtez, on est en Conseil municipal, on passe à la suite, c'est quoi ce cinéma ? »

Monsieur TRIGANO indique : « Vous perdez votre sang-froid complètement. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Je ne perds pas mon sang-froid, vous agressez quelqu'un qui n'est pas là qui est un député de la République, en disant : " Il a dit des choses..." », ce sont des comportements indignes de la part d'un Monsieur, qui devrait, depuis le temps qu'il est en poste, respecter un peu les autres et avoir une autre attitude, c'est tout. Je vous le dis comme je le pense. Il y en a marre de votre comportement Monsieur le Maire. »

Monsieur TRIGANO indique : « “ Il y en a marre ”, mais vous allez avoir des élections vous allez vous présenter, vous allez être le grand ténor. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Et les électeurs choisiront, vous y serez, nous y serons, il y en aura d'autres, c'est la démocratie, si nous sommes toujours là, les uns et les autres, parce que, que sera demain ? On n'en sait rien. »

Monsieur TRIGANO indique : « Ça, je n'en sais rien. Mais ce que je souhaite, c'est que ça se passe bien et qu'on ait à la tête de cette communauté et de cette Ville, des gens raisonnables et pas des crieurs, pas des gens qui crient du matin au soir. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Des bonimenteurs, des endormeurs... Vous m'envoyez des fioles, je vous les renvoie. »

Monsieur TRIGANO indique : « Écoutez Monsieur TEYCHENNÉ, si pendant quarante ans, je suis arrivé à endormir les Ariégeois, c'est que vraiment, j'ai beaucoup de talents. Parce que 49 ans de vie publique, ce n'est quand même pas mal. Il ne me reste plus qu'un an pour arriver à un demi-siècle et après, je repars pour un tour. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Je sais bien que vous voulez faire le siècle, mais il y a des limites. »

Monsieur TRIGANO indique : « Non, non, après, je repars pour un demi-siècle, moi, je raisonne en demi-siècle. Arrêtons de rigoler, passons aux choses sérieuses. Y a-t-il d'autres questions sur le débat ? Pas d'autres questions, le débat est clos. »

Le Conseil a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires

1-2 OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Monsieur LEGRAND, rapporteur, rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, transposable aux communautés de communes :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

La présente règle s'applique au budget principal comme aux budgets annexes. *Il est donc proposé au conseil d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits par chapitre conformément sur la base des éléments de calcul ci-dessous :*

| Budget Commerces-relais | | | | |
|--------------------------------|-------------------------------|-----------------|---|--|
| Chapitre | | BP + DM 2018 | Montant total à prendre en compte | Montant maximal des crédits pouvant être ouverts par l'assemblée au titre de l'article L.1612-1 CGCT |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 30 000,00 | 30 000,00 | 7 500,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 426 000,00 | 426 000,00 | 106 500,00 |
| | | | TOTAL | 114 000,00 |

| Budget annexe eau | | | | |
|--------------------------|-------------------------------|-----------------|---|--|
| Chapitre | | BP + DM 2018 | Montant total à prendre en compte | Montant maximal des crédits pouvant être ouverts par l'assemblée au titre de l'article L.1612-1 CGCT |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 120 000,00 | 120 000,00 | 30 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 470 000,00 | 470 000,00 | 117 500,00 |
| | | | TOTAL | 147 500,00 |

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Bernadette devait nous rejoindre, mais visiblement, elle n'a pas pu. Elle est en train d'investir dans l'immobilier sur Pamiers. »

| |
|---|
| La délibération est adoptée avec |
| 25 voix pour |
| 4 abstentions : Mme CAMPISTRON, M. CID, Mme FACHETTI, M. TEYCHENNÉ |

1-3 REVERSEMENT DES DROITS DE PLACE AU PROFIT DU COMITE DES FETES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, parue le 27 août 2005, réformant les règles budgétaires et comptables applicables aux communes, le reversement de deniers publics donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Monsieur LEGRAND, rapporteur, indique que considérant que l'association du Comité des Fêtes de Pamiers organise chaque année différentes manifestations pour animer la Commune, et notamment les fêtes de Pamiers organisée à la fin du mois d'août,

Considérant que les droits de place des participants sont encaissés en régie par la Commune.

Monsieur le Maire propose de reverser l'équivalent du montant des droits de place perçus par la Commune lors de l'organisation de ladite manifestation au Comité des Fêtes de Pamiers pour un total de **8 715,12 €**

| Dépenses | | Recettes | | |
|---|----------------|---|----------------|----------------|
| Détails | € HT | Financeurs | % | € HT |
| Estimation Travaux : | | Région : CRU, accessibilité | 8% | 50 000 |
| Volet Rénovation énergétique | 303 190 | FEDER-FSE 2014-2020 Axe VIII : Contribuer à la transition énergétique 30% du montant des travaux volet rénovation énergétique | 15% | 90 957 |
| Volet Mise en accessibilité | 221 648 | Etat - DSIL 2019 Rénovation énergétique | 28% | 171 782 |
| | | Etat - DETR 2019 Volet accessibilité | 10% | 60 000 |
| | | Conseil Départemental de l'Ariège rénovation énergétique | 2% | 10 000 |
| Frais d'études, divers (MO, bureau de contrôle, SPS...) | 78 726 | Commune : autofinancement | 37% | 220 825 |
| Montant total | 603 564 | Montant total | 100,00% | 603 564 |

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Décide de reverser au Comité des Fêtes de Pamiers l'intégralité des droits de place de la fête de Pamiers qui a eu lieu du 24 au 28 août 2018, d'un montant de **8 715,12 €**.

Article 2 : Dit que ces dépenses seront prélevées à l'article 6574 du budget principal 2019.

Article 3 : Monsieur le Maire de Pamiers et Madame le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Juste, je veux rappeler qu'on ne l'a pas perçu pour eux, mais qu'on le leur donne. Tu sens la nuance juridique. Pour ceux qui ont de la mémoire, ils comprendront très bien. »

Monsieur LEGRAND indique : « Oui, tu fais allusion... »

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-4 TRAVAUX DE RÉHABILITATION COMPLEXE RAMBAUD – MJC - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur QUEBRÉ, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal que, dans ses séances des 23 mars et 22 juin 2018, les plans de financement des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité du complexe Rambaud – MJC ont été approuvés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions auprès de l'État, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, partenaires financeurs de l'opération, ont été sollicitées.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, d'une part, le Conseil Départemental de l'Ariège peut également subventionner les travaux de cette opération dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment. Le montant de la subvention s'élève à 10 000 €.

D'autre part, Monsieur le Maire indique qu'il convient de corriger la contribution sollicitée auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, le montant de la subvention pour le volet accessibilité étant plafonné à 50 000 €.

Sur la base des estimations du projet, le plan de financement de l'opération est le suivant :

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : décide de solliciter une subvention de 10 000 € au Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du complexe Rambaud/MJC.

Article 3 : prend acte que le montant de la subvention sollicitée auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour le volet accessibilité de l'opération est porté à 50 000 € (plafond de la subvention).

Article 4 : autorise Monsieur le Maire à intervenir dans la signature de tous documents nécessaires à la présente.

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-5 RESTAURATION DES FAÇADES, CHARPENTES, COUVERTURES ET VITRAUX DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DU CAMP – DEMANDE DE SUBVENTION - TRANCHE 5

- Vu la délibération numéro 4-15 du 26 septembre 2013 par laquelle la commune de Pamiers demande des subventions pour la restauration des façades, charpentes et couverture de l'église Notre Dame du Camp ;
- Vu la délibération numéro 4-1 du 26 juin 2015 par laquelle la commune de Pamiers demande des subventions pour la tranche 2 de l'opération de restauration des façades, charpentes et couverture de l'église Notre Dame du Camp ;
- Vu la délibération numéro 3-3 du 14 avril 2017 par laquelle la commune de Pamiers demande des subventions pour la tranche 3 de l'opération de restauration des façades, charpentes et couverture de l'église Notre Dame du Camp (façade nord) ;
- Vu la délibération numéro 1-3 du 26 janvier 2018 par laquelle la commune de Pamiers modifie la demande des subventions pour la tranche 3 de l'opération de restauration des façades, charpentes, couvertures et vitraux de l'église Notre Dame du Camp (façade nord) ;
- Vu la délibération numéro 1-13 du 23 mars 2018 par laquelle la commune de Pamiers demande des subventions pour la tranche 4 de l'opération de restauration des façades, charpentes et couverture de l'église Notre Dame du Camp (façade sud) ;

Monsieur LEGRAND, rapporteur, indique que suite à la réalisation d'une étude diagnostic de l'état structurel des ouvrages de l'église Notre Dame du Camp, remis le mardi 30 juillet 2013, la mairie de Pamiers a lancé une consultation de Maîtrise d'œuvre pour restaurer les façades, charpentes et couvertures du monument historique. Monsieur REBIÈRE, architecte en chef des monuments historiques, a été retenu.

Suite aux études de restauration, les autorisations de travaux ont été obtenues :

- Les 12 juin et 25 août 2014 pour le code du patrimoine ;
- Le 3 septembre 2014 pour le code de l'urbanisme.

Les trois premières tranches de travaux sont terminées :

- Tranche 1 : partie haute du massif occidental, réalisée en 2015 et 2016,
- Tranche 2 : chevet de l'église – façade est, réalisée en 2016 et 2017,
- Tranche 3 : façade nord, réalisée en 2018,
- Et la tranche 4 est en cours de travaux.

Ces quatre tranches représentent un investissement de travaux d'un montant de **1 515 944,16 € HT**.

Elles ont été subventionnées par :

- La DRAC, à hauteur de 452 433,94 euros soit 29,85 % du montant hors taxe des travaux (arrêtés notifiés à la ville),
- La Région OCCITANIE, à hauteur de 141 032,76 euros soit 20 % du montant hors taxe des travaux des tranches 3 et 4 (modification des critères d'éligibilité en 2018),
- Le Département de l'Ariège, à hauteur de 90 000 euros soit 5 % du montant hors taxe des travaux de la totalité de l'opération (arrêté notifié à la ville).

Conformément au Programme Pluriannuel d'Investissement de la ville, la cinquième tranche de travaux devrait être lancée au début de l'année 2020. Elle durera 9 mois. Il s'agit de la restauration des façades, couvertures, charpentes et portail d'entrée du pied de la façade ouest du monument.

Cette cinquième tranche représente un investissement de 287 062,68 euros HT, soit **344 475,22 € T.T.C.**

Pour cette cinquième tranche, une nouvelle demande de subvention peut être sollicitée auprès des partenaires institutionnels dans les mêmes conditions :

| DÉPENSES | | | RECETTES | | |
|---|------------|---------------------|-----------------------|--------------|---------------------|
| INTITULÉ | MONTANT HT | | INTITULÉ | TAUX | MONTANT |
| TRANCHE 5 : Restauration des maçonneries, charpentes, couvertures du pied de la façade ouest de Notre Dame du Camp. Restauration du portail d'entrée | Travaux | 287 062,68 € | État | 30 % | 86 118,80 € |
| | | | Conseil Régional | 20 % | 57 412,54 € |
| | | | Conseil Départemental | 6 % | 18 000,00 € |
| | | | Total subventions | 56 % | 161 531,34 € |
| | | | Autofinancement | 44 % | 125 531,34 € |
| TOTAL | | 287 062,68 € | TOTAL | 100 % | 287 062,68 € |

Il est proposé au Conseil d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'effectuer les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le plan de financement.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente.

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-6 DECISIONS MUNICIPALES

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur LEGRAND, rapporteur, propose au Conseil de bien vouloir prendre acte des décisions municipales suivantes :

| | |
|---------------|--|
| 19-001 | Bail MADIHA – 31 rue Gabriel Péri - appartement 1er étage côté jardin |
| 19-002 | Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux – SAS BRASSERIE « LES SAVEURS DU SUD » (Mr RIGOBERT) – 65 rue Gabriel Péri |
| 19-003 | Préemption SAMITIE – FAURE – 20 rue Jean Durroux ANNULÉE |
| 19-004 | Convention de mise à disposition BAZON – logement du cimetière Saint Jean |
| 19-005 | Convention de mise à disposition DUCHEIN – 77 rue Gabriel Péri - appt 4 |
| 19-006 | Convention de mise à disposition CADIOU – 77 rue Gabriel Péri - appt 3 |
| 19-007 | Convention de mise à disposition HENNECART – 77 rue Gabriel Péri - appt 2 |
| 19-008 | Ester en justice : LEVY/Mairie de Pamiers Annulation DP-09-225-17-K0179 (9 place du Marché au Bois) |

Le Conseil Municipal,

Article unique : Prend acte des décisions municipales ci-dessus.

Le Conseil a pris acte

2-1 LISTE DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE DEPUIS JANVIER 2019

Vu l'article 27 du décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016 soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur DEYMIER, rapporteur, indique qu'à la différence des marchés passés en Appels d'Offres Ouverts, les marchés conclus selon la procédure dite « adaptée » ne requièrent pas l'établissement d'une délibération soumise au vote du Conseil municipal.

Afin de permettre aux membres du Conseil municipal d'être informés de la passation des marchés conclus selon la procédure adaptée sur l'exercice 2019, il est présenté le tableau ci-dessous qui les recense en totalité, quels qu'en soient les montants.

| Intitulé | Lots | Attributaire/Titulaire | Montant (T.T.C.) | Date notification |
|---|---|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Aménagement de l'Esplanade de Milliane | Lot 7 : entreprise générale de bâtiment et divers travaux | Eiffage Construction | 420 000 € | 7 janvier 2019 |
| Extension de l'École des Condamines – avenant en plus-value pour rémunération définitive | Mission de Maîtrise d'œuvre | Tocrault Dupuy | +24 204,05 € | 16 janvier 2019 |

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Juste une question, on a vu que l'ensemble des travaux sur Milliane, c'était 3 M€, est-ce qu'il est prévu, suite aux problèmes qu'il y a eu d'évacuation d'eau, de création de collecteurs, etc., est-ce que c'est chiffré ? Et est-ce que c'est chiffré et est-ce que c'est dans cette enveloppe ? Puisqu'il va y avoir un surcoût de fait. L'avez-vous chiffré, de combien est-il ? »

Monsieur DEYMIER indique : « Aujourd'hui, il est inclus à ma connaissance. De tête, le surcoût de l'eau, c'est 20 000 € et il est inclus dans la somme. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « En espérant qu'il n'y en aura pas d'autres. »

Monsieur DEYMIER indique : « C'est quand même un gros chantier, 20 000 € sur un chantier comme ça... »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « C'est sûr que ce n'est pas 1,5 M€, comme quelqu'un l'a dit, ça, c'est clair. »

Le Conseil a pris acte

2-2 LEVÉE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE SUR RETENUES DE GARANTIE

Monsieur DEYMIER, rapporteur, indique qu'en application des dispositions de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, « *sont prescrites, au profit de l'État, des départements et des communes, sans préjudice des déchéances particulières édictées par la loi, et sous réserve des dispositions de la présente loi, toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis* ».

Le même texte prévoit que la prescription peut être levée sur délibération du Conseil Municipal.

Les retenues de garanties figurant dans le tableau ci-dessous sont atteintes par le délai de prescription quadriennale :

| Marché | Lot | Entreprise | Date d'achèvement des travaux | Date DGD | Montant retenues de garantie | | |
|--------------------|-----|--|-------------------------------|-----------------|------------------------------|-------------------|----------------------|
| 2008009225-168-00 | | Gabriel Fauré – Restauration et multi-accueil | 12 | Expert peinture | 22/01/2010 | 05/02/2010 | 406,15 € 403,78 € |
| 2009009225-0010-00 | | Extension Canonges | 9 | Expert peinture | 02/12/2008 | 05/02/2010 | 743,16 € 39,11 € |
| 2009009225-0056-00 | | Condamines – Restauration – CLAE – Multi-accueil | 12 | Expert peinture | 02/08/2010 | 15/10/2010 | 57,85 € 49,79 € |
| 2009009225-0201-00 | | Réhabilitation La Bourdette | 4 | Armand Pereira | 21/10/2010 | 10/12/2010 | 459,36 € 269,88 € |
| 2009009225-0203-00 | | Réhabilitation La Bourdette | 6 | SAEDE VEOLIA | 21/10/2010 | 10/12/2010 | 761,88 € 330,38 € |
| | | | | | TOTAL | 3 521,34 € | |

Il est rappelé que le montant de la retenue de garantie, prélevé dans le cadre d'un marché public, ne peut être supérieur à 5 % du montant initial augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. Il a pour seul objet de couvrir les réserves à la réception des travaux, fournitures ou services ainsi que celles formulées, le cas échéant, pendant le délai de garantie.

Conformément à la réglementation, cette somme est consignée par la trésorerie pendant un an à compter de la réception des travaux. Si aucune réserve n'a été formulée, la retenue de garantie est libérée de plein droit un mois après ce délai. En cas de réserves, la retenue de garantie est libérée un mois après la levée des réserves.

S'agissant des retenues de garantie exposées plus haut, les conditions de leur levée sont réunies. Toutefois, il convient de lever la prescription quadriennale par délibération du Conseil Municipal pour qu'elles puissent être restituées.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3-1 DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL SIS MONTREDON

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière ;

Monsieur DEYMIER, rapporteur, indique que lieu-dit Montredon, entre le chemin de Lestrade et la route de Bouchonne, se situe un ensemble de chemins classé dans le domaine public de la ville.

Cette emprise, d'une superficie d'environ 1 800 m², constitue un délaissé de voirie qui a perdu sa fonction et a, de fait, perdu son statut et son affectation.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière : « *le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal. [...]. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie* ».

Il est proposé au Conseil municipal de prononcer le déclassement de ce « délaissé de voirie ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Prononce le déclassement de ce délaissé de voirie d'une superficie d'environ 1 800 m², situé lieu-dit Montredon à Pamiers, conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-1 ADHESION A L'ASSOCIATION DE LA « GUILDE DES CARILLONNEURS DE FRANCE »

Madame ROUSSEAU, rapporteur, indique qu'avec son carillon composé de 49 cloches, la Ville de Pamiers se positionne en haut lieu de l'Art campanaire de l'Occitanie. Figure incontournable du paysage sonore appaméen depuis le XIX^e siècle, cet instrument monumental, niché au cœur du beffroi de la Cathédrale Saint-Antonin, constitue un vecteur de rayonnement incontournable de notre cité dite « des 3 clochers ».

Instrument de musique autant que richesse patrimoniale, le carillon de Pamiers doit son activité à la présence d'un maître carillonneur titulaire, qui encadre de surcroît au Conservatoire à Rayonnement Communal de la Ville une des rares classes de carillon que ce type d'établissement compte sur le territoire national.

Ainsi, au vu des relations étroites entretenues avec l'association de la « guilde des carillonneurs de France », à l'occasion par exemple de la participation aux dernières journées nationales du carillon en octobre 2018, l'adhésion à l'association précitée permettrait à la Ville de Pamiers de s'inscrire dans une démarche fédératrice, bénéficiant, par là même, d'une visibilité accrue doublée d'un soutien de poids.

Enfin, comme indiqué en Annexe, l'adhésion de la Ville de Pamiers impliquerait, pour l'année 2019, l'acquittement d'une cotisation forfaitaire de 25 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la procédure d'adhésion à l'association de la « Guilde des carillonneurs de France » :

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « La Guilde des cloches, bien sûr qu'il faut la rejoindre, ça permettra de faire encore plus de bruit. Mais je voudrais quand même faire remarquer au public et à la presse que l'on découvre, tout à l'heure, qu'il y a 800 000 € qui partent sur un dossier, alors que ça n'a jamais été voté, alors que là, ce n'est pas la faute du Maire, c'est l'organisation des Conseils municipaux, pour 25 € pour les cloches, là, il faut voter. Comprenez que quelques fois, on peut être un peu énervé, mais quand on découvre au dernier moment, 800 000 € d'un côté, 1 M€ de l'autre et que l'on nous propose de voter pour 25 €... »

Monsieur TRIGANO indique : « Ne votez pas, que voulez-vous que je vous dise ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-2 CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE PAMIERS/LYCEES DE PAMIERS « METS LES WATTS AUX LYCEES 2019 »

Madame ROUSSEAU, rapporteur, indique que la Ville de Pamiers et divers établissements scolaires partenaires organisent conjointement depuis 2011 le projet d'éducation artistique et musical « Mets les Watts aux lycées ».

Dans cette optique, il convient de formaliser les relations et les domaines de compétences entre chaque structure participante : la direction des affaires culturelles et du patrimoine et le service enfance jeunesse éducation de la Ville de Pamiers, le Lycée Pyrène, le LEGTA (lycée agricole) et L'EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) de Pamiers.

La présente convention est signée pour une durée de 4 mois à compter du 23 janvier et jusqu'au 4 avril 2019.

Cette année l'événement se déroulera en quatre temps forts :

- Résidence 1 : Durant les vacances d'hiver soit du lundi 25 février au jeudi 28 février 2019 au Conservatoire de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Répétitions : durant le temps périscolaire les mercredis 13, 20, 27 mars 2019 de 13h30 à 17h30 dans les lycées et au Carmel.
- Résidence 2 : Durant le temps scolaire (Filage et répétition en condition scénique) : Lundi 1er avril au jeudi 4 avril 2019 à la salle Fernan.
- La soirée concert du jeudi 4 avril 2019 à la salle Fernan sera quant à elle consacrée à la restitution scénique et publique à partir de 20h30. Un coplateau est envisagé entre les lycéens de MLW et l'artiste associé au projet : Pabloramix.

Le coût de cette manifestation est estimé à 10 000 € (6 300 € pour les frais des intervenants artistiques et 3 700 € pour les frais annexes artistiques et la communication).

Les frais sont répartis pour 8 350 € via le budget de la direction des affaires culturelles et du patrimoine et 1 650 € via le budget du service enfance jeunesse.

Les établissements scolaires partenaires s'engagent sous leur initiative et sous leur responsabilité à mettre à disposition leur personnel référent pour le projet, à assurer la prise en charge des repas dans le temps scolaire et à mettre à disposition des salles de travail suivant un planning établi en concertation.

La présente convention a pour objet de définir les relations entre la Ville et les établissements scolaires partenaires dans la mise en œuvre du projet « Mets les watts aux lycées 2019 ».

Monsieur ROUSSEAU demande au Conseil Municipal de valider ces conditions

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-3 RENOUVELLEMENT FINANCEMENT 2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT - VILLE DE PAMIERS/RÉSIDENCE ARTISTE ASSOCIÉ

Madame, ROUSSEAU, rapporteur, indique que dans le cadre de sa politique culture « Pamiers, Ville Créative », la Ville a engagé depuis un an une nouvelle forme de partenariat artistique sous le principe « d'artistes associés ». La Ville a ainsi souhaité associer des artistes à son dynamisme culturel.

Pour ce faire, la Ville a contracté, une première convention bisannuelle approuvée par le Conseil municipal du 23 mars 2018, avec l'association Passé Minuit, pour la résidence du musicien de jazz international Éric Longsworth.

Conformément à l'article 5 de ladite convention, il est demandé au Conseil Municipal de reconduire le financement pour cette résidence « artiste associé » à l'identique de 2018 soit 15 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Pamiers a obtenu en 2018 une subvention de 15 000 € par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la faisabilité de ce projet « d'artistes associés ».

Aussi, il demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette demande de subvention au titre de l'année 2019 pour le projet global « d'artistes associés ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-4 CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE PAMIERS/RÉSIDENCE ARTISTE ASSOCIÉ

Madame ROUSSEAU, rapporteur, indique que dans le cadre de sa politique culture « Pamiers, Ville Créative », la Ville a engagé depuis 2018 une nouvelle forme de partenariat artistique sous le principe d'artistes associés.

Dans cette continuité, il est proposé une convention avec l'association Mala Noche, pour la résidence du metteur en scène français Guillaume Dujardin.

La Ville souhaite associer cet artiste à son dynamisme culturel et le développement du théâtre contemporain.

Pour ce faire, la Ville met à la disposition de « l'Artiste Associé » pour la durée de la convention un espace de travail et des moyens techniques, humains, logistiques et financiers pour la création d'une œuvre.

Il s'agit d'accueillir une résidence dans la durée dans le but de développer un lien permanent avec toute la population.

Missions :

- Partager leurs créations/recherches
- Faire culture avec la Ville, les habitants, le territoire à travers un projet de médiation, transmission des pratiques amateurs
- Participer à la programmation des lieux scéniques et culturels de la ville

Objectifs :

- Diversifier les temps et contenus culturels de la ville
- Se confronter aux lieux nouveaux scéniques (Carmel, Théâtre de Verdure) par des événements nouveaux
- Partager avec le plus grand les processus de création artistique via des échanges autour des pratiques amateurs ou semi-professionnelles
- Densifier la programmation culturelle par des temps forts cohérents et thématisés
- Assurer des temps d'éducation artistique et culturelle avec les établissements scolaires
- Faire des ambassadeurs de la programmation de la ville de Pamiers citée créative.

La Ville s'engage à verser pour la résidence de l'artiste associé la somme de 15 000 € T.T.C. par an pour la durée de la convention, soit 2 ans.

Madame ROUSSEAU rappelle que la Ville de Pamiers a obtenu en 2018 une subvention de 15 000 € par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la faisabilité de ce projet « d'artistes associés ».

En 2019, ce même montant sera sollicité auprès de la DRAC.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**5-1 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
(BUDGET 2019)**

Madame PANCALDI, rapporteur, indique que comme l'année précédente, il est proposé au Conseil de fixer uniformément à 800 € la dotation de fonctionnement 2019 pour un enfant de maternelle ou de classe élémentaire.

Il est précisé que la part élève de 800 € résulte du calcul de la moyenne par élève des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles primaires publiques de la Commune pour le dernier exercice connu (2018).

Cette part élève sert de base, à la fois, au calcul de la dotation de fonctionnement des écoles privées sous contrat et au calcul de la participation des communes de résidence.

Il convient de rappeler que, sur la base de 800 € par élève, a été versée en 2018 une dotation globale de 320 800 € pour 401 élèves pamiers accueillis dans les huit établissements privés sous contrat.

Pour 2019, l'enquête sur les effectifs, menée à la rentrée scolaire 2018-2019 ayant recensé 395 élèves originaires de Pamiers dans ces écoles privées, les dotations à verser par établissement sont les suivantes :

Maternelles :

| | |
|------------------|----------|
| – Jeanne d'Arc : | 26 400 € |
| – Jean XXIII : | 57 600 € |
| – Notre-Dame : | 37 600 € |
| – Calandreta : | 11 200 € |

Élémentaires :

| | |
|------------------|----------|
| – Jeanne d'Arc : | 52 000 € |
| – Jean XXIII : | 40 800 € |
| – Notre-Dame : | 76 800 € |
| – Calandreta : | 13 600 € |

Soit un TOTAL : 316 000 €

Madame PANCALDI demande au Conseil Municipal de valider les montants des subventions à verser aux écoles privées de Pamiers sous contrat d'association.

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « On peut poser des questions ? »

Monsieur TRIGANO indique : « Oui. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Bon, alors on va les poser. Il y a une chute d'élèves dans le privé visiblement. »

Madame PANCALDI indique : « On passe de 401 à 395. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Voilà, il y a une légère chute. Ça s'appelle une chute. C'est un peu étonnant, c'est tout. On avait une augmentation assez constante, disons qu'il y a une stabilisation, si vous voulez, mais ça baisse. Je voudrais simplement faire remarquer que dans le public, nous avons perdu une classe dans le centre-ville l'année dernière, on va reperdre une classe encore. Et là, autant, je vois des villes se battre pour garder leur classe, où que vous alliez, vous avez des maires qui se battent pour garder les classes, chez nous, ça passe. L'an dernier, c'est passé, dans un quartier qui est difficile du centre-ville, pour la maternelle et là, maintenant, sur les Carmes. Alors, j'aimerais bien que sur des dossiers de ce type, qui sont importants, parce qu'on peut avoir l'ANRU, on peut avoir un certain nombre d'aides, si on n'a pas un soutien dans les écoles, qui sont des écoles difficiles, où les enseignants ont effectivement des problèmes, que l'on ait un vrai soutien de la Mairie, pour le maintien de ces classes, y compris en direction de l'État, y compris en direction de l'inspection d'académie. Parce que vous m'expliquiez que je n'avais rien fait dans ma vie, tout à l'heure, je voudrais quand même vous rappeler que j'ai travaillé, un peu, au ministère de l'Éducation... »

Monsieur TRIGANO indique : « Un peu, pas beaucoup. Pourquoi vous dites un peu ? Vous avez travaillé au ministère de l'Éducation. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Oui, j'ai travaillé au ministère de l'Éducation. Un peu, parce que dans ma carrière, j'étais à l'université et que je n'ai fait qu'une dizaine d'années au ministère, en cabinet ministériel, une fois avec Jospin, une fois avec Peillon. Et on sait très bien comment font les inspecteurs d'académie, c'est que là où les gens se battent pour garder la classe, ils cèdent. Et là où les gens ne disent rien, ils ferment. Et le problème à Pamiers, on n'a rien dit l'année dernière et de nouveau, on est taxé cette année. »

Madame PANCALDI indique : « Il est prévu de mettre un ULIS à l'école des Carmes. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « D'accord, mais ça ne remplace pas la classe. »

Monsieur TRIGANO indique : « Si, ça remplace la classe. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Vous savez ce que c'est un ULIS ? »

Monsieur TRIGANO indique : « Non, je n'ai pas eu l'honneur de travailler à l'Éducation nationale. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Ne dites pas que ça remplace la classe, tout notre débat est là-dessus. Vous avez toujours réponse à tout, même quand vous ne savez pas. »

Monsieur TRIGANO indique : « Mais bien sûr et vous aussi d'ailleurs. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « On est deux. »

Monsieur TRIGANO indique : « Quel dommage que nous soyons l'un face à l'autre, au lieu d'être les deux ensembles pour les Appaméens. On met au vote. »

La délibération est adoptée à l'unanimité

5-2 MISE EN PLACE D'UNE GRILLE TARIFAIRE UNIQUE POUR L'ORGANISATION DE SÉJOURS

Madame PANCALDI, rapporteur, indique que la Ville de Pamiers organise à destination des enfants et des jeunes des séjours durant les vacances scolaires.

Ces séjours ont pour vocation de permettre aux enfants et aux jeunes, quelles que soient leurs origines sociales, de participer à une expérience collective forte hors du domicile familial durant plusieurs jours, de découvrir d'autres lieux et de pratiquer de nouvelles activités.

Jusqu'alors les tarifs étaient calculés en fonction du coût réel des séjours et du nombre de participants, ils étaient donc différents d'un séjour à l'autre, ce qui pouvait poser pour certains séjours des problèmes d'accessibilité au niveau financier pour les familles les plus modestes.

Ce fonctionnement générerait également des difficultés au niveau de l'organisation administrative, car le calcul des tarifs pouvait connaître quelques retards liés à l'obtention des différents devis retardant de fait la communication en direction des familles. Cela engendrerait également un surcroît de travail au niveau du paramétrage du logiciel de gestion « Civil net enfance », car les tarifs devaient être reparamétrés pour chaque séjour.

Il conviendrait donc dans un esprit d'équité sociale et de simplification administrative d'adopter pour tous les séjours organisés durant les vacances scolaires quelle que soit leur durée une grille tarifaire unique adaptée aux différentes tranches de Quotient Familial comme pour les grilles tarifaires ALSH et ACCUEIL ADOLESCENTS déjà en vigueur.

Grille tarifaire unique SÉJOURS

| SERVICE ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION | | | |
|--|--|--|---------------------|
| SÉJOURS | | | |
| GRILLE TARIFAIRE – 2018/2019 | | | |
| Du 01/04/2019 au 31/08/2019 | | | |
| Tarifs des séjours organisés sur les périodes de vacances scolaires | | | |
| TRANCHES QF | MONTANT AIDES TEMPS LIBRE CAF JOURNÉE SÉJOURS | Montants forfaitaires à régler par la famille par enfant ou jeune après déductions des aides de la Commune et de la CAF | |
| | | COMMUNE | HORS COMMUNE |
| De 0 à 334,00 € | 17,00 € | 48 € | 96 € |
| De 335 € à 435 € | 17,00 € | 51 € | 102 € |
| De 436 € à 530 € | 16,00 € | 53 € | 106 € |
| De 531 € à 670 € | 11,00 € | 55 € | 110 € |
| De 671 € à 800 € | 0,00 € | 58 € | 116 € |
| De 801 € à 930 € | 0,00 € | 60 € | 120 € |
| + de 930,00 € | 0,00 € | 84 € | 168 € |
| Non-allocataires | 0,00 € | 97 € | 194 € |

Le montant des Aides Temps Libres est directement versé à la Commune par la CAF en fonction du nombre de jours de présence des enfants et des jeunes. Les aides supplémentaires allouées par divers organismes sont susceptibles de modifier ces tarifs.

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Encore une intervention, simplement pour dire que la mise en place du quotient familial sur Pamiers : pas de problème. Le problème est hors commune, c'est que les gamins de la communauté sont ensemble, dans la même classe et au moment de partir sur des séjours, ceux de la Commune de Pamiers ont un tarif et ceux de Bonnac, de la Tour ou d'ailleurs, ont un tarif qui est le double. C'est typiquement un dossier qui devrait être traité à la Communauté de communes, ça fait des années qu'on le demande, ça fait des années que, Monsieur le Maire, vous tapez en touche, donc, là, je voulais simplement le signaler. Résultat, il y a une injustice qui se crée et en plus ça permettrait de mieux amortir les déplacements des élèves. »

Monsieur TRIGANO indique : « Je vais vous répondre, en attendant de donner la parole à Monsieur CID. Pour moi, les enfants, ce sont les enfants et les enfants ne peuvent pas être victimes de la décision de telle ou telle personne. S'il y a des gens dans le cadre de la Communauté de communes qui ne veulent pas participer, nous, on participe, en tant que Pamiers, pour l'ensemble des enfants. Je vous assure que la pire des choses, c'est de mettre des enfants, d'un côté de la Communauté de communes et les autres de la Ville. Alors, je ne peux pas me battre avec la Communauté de communes pour tout. Il y a des moments où on a des heurts sévères, mais là, les enfants, on paye pour eux. Ce n'est pas les 500 ou 1 000 € que l'on mettra de plus qui vont nous rendre malheureux. Alors, là, vous avez raison, ça devrait être la Communauté de communes. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Il faut en parler au Président de la Communauté de communes. Il y a un moment, vous êtes terrible quand même. »

Monsieur TRIGANO indique : « La Communauté de communes, j'avais 91 ans, quand ils ont décidé de me reprendre comme Président. Alors ou ils sont complètement aveugles ou, il y a un problème. C'est que ça ne marche pas trop mal. »

Monsieur CID indique : « Simplement une remarque, c'est que vous avez pu, effectivement, différencier en fonction du quotient familial les différentes familles. C'est ce que vous demandez tout à l'heure, si vous pouviez l'appliquer sur le reste. »

Monsieur TRIGANO indique : « Alors, là, je vais vous dire, ce n'est pas commode. Il y a des parents qui n'accepteraient pas. Mais nous, on le fait là, sur les choses importantes, on peut le faire. Mais sur les histoires de cantine, c'est compliqué. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Ça s'appelle un choix politique. Ça ne s'appelle pas "être compliqué". »

Monsieur CID indique : « Non, non, je demande simplement que vous étudiez la proposition que je vous ai faite tout à l'heure. »

Monsieur TRIGANO indique : « Je vous ai dit, Monsieur CID, que l'on étudierait tout ce que vous voulez, raisonnablement. Mais c'est difficile, vous avez des parents qui prennent mal, dès qu'on leur demande un renseignement. Il y a de tout. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « C'est la faute aux parents, s'il n'y a pas de tarifs dégressifs. »

La délibération est adoptée à l'unanimité

5-3 CONVENTION AIDES AU TEMPS LIBRE 2019 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARIÈGE

Madame PANCALDI, rapporteur, indique que dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège facilite l'accès aux séjours et aux accueils de loisirs durant les vacances scolaires, des enfants et des familles allocataires, à revenus modestes bénéficiaires des aides aux temps libres, sous forme de dotations financières. Cette aide se traduit par des réductions appliquées aux allocataires bénéficiaires de ces aides, par les organismes conventionnés sur les tarifs publics pratiqués.

Une convention est signée chaque année entre la commune de Pamiers et la CAF de l'Ariège pour définir les modalités de versement de l'aide aux temps libres et fixer les engagements réciproques des cosignataires. Les publics bénéficiaires concernés sont les enfants des familles dont le quotient familial ne dépasse pas 670 €.

Le gestionnaire, la ville de Pamiers, s'engage à :

- Offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant aux besoins du public et en respectant les règles de confidentialité
- Retourner la convention ATL signée avec les pièces justificatives
- Assurer une ouverture et un accès visant à favoriser la mixité sociale
- Mettre en place des activités diversifiées excluant les cours et apprentissages particuliers
- Accueillir dans ses accueils de loisirs déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, les enfants de familles allocataires de la CAF de l'Ariège dont le quotient familial est conforme à son règlement intérieur
- Appliquer strictement le barème de réduction établi annuellement par la CAF
- Compléter la grille de décompte des présences
- Délivrer une facture faisant clairement apparaître le montant de la réduction
- Mettre en œuvre un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté
- S'engager à proposer des services et/ou des activités ouverts à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination
- Appliquer le barème de réduction et adresser à la CAF les listes de présence dans un délai de 20 jours consécutifs à la fin des vacances

La CAF de l'Ariège s'engage à fournir aux familles une notification de droit « aide aux temps libres » et à verser sur la durée de la convention une participation financière à l'organisme afin qu'il applique aux familles des réductions sur les tarifs publics pratiqués durant les périodes de vacances scolaires.

La dotation accordée pour l'année 2019 s'élève à 20 000 €.

Madame PANCALDI demande au Conseil Municipal de valider la signature de la convention d'Aides aux Temps Libre 2019

La délibération est adoptée à l'unanimité

QUESTION DIVERSE

Monsieur TRIGANO indique : « Monsieur TEYCHENNÉ, vous allez la poser. Il n'y a qu'une question, je crois ? »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Il n'y a qu'une question : le cinéma. On a enfin eu la décision de la Commission nationale d'audiovisuel commercial, qui précise pour quelle raison, ils ont refusé l'implantation du fameux multiplex qui était prévu, un coup à Milliane et puis après, sur la zone du Chandelet. On va essayer de parler de bonne foi, Monsieur le Maire, pour ceux qui veulent vérifier le texte, il est sur mon blog : "michelteychenne.net", vous avez la décision qui est ce qu'a dit la Commission exactement. Il y a mes commentaires en plus, mais il y a le texte. Le texte dit trois choses :

Premièrement : que l'objectif de 150 000 clients pour la zone de chalandise choisie était irréaliste. Puisqu'actuellement les cinq salles qui existent dans cette zone font 85 000 au total, y compris les 40 000 que fait le cinéma de Pamiers. Donc, là, déjà, ça tue le dossier, un gros machin, genre Labège dans cette zone-là, n'a pas de raison économique de survie. Vous m'écoutez ou vous papotez ? Parce que vous allez me répondre après... »

Monsieur TRIGANO indique : « Avant la question diverse, on a oublié de signaler qu'on annulait la délibération de quelle date, quel numéro ? On a une délibération qui a été prise de prolongation pour le cinéma. Alors je vous demande de bien vouloir voter l'annulation de la délibération donnant jusqu'au mois de juin, le terrain. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Et je crois même qu'il faut annuler celle de Milliane. »

Monsieur TRIGANO indique : « Oui, mais... »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Si parce que vous l'avez vendu deux fois, le terrain. »

Monsieur TRIGANO indique : « Je vous demande simplement l'autorisation de mettre au vote l'annulation de cette fameuse délibération dans laquelle on prolongeait jusqu'à la fin... Qui est contre ? »

Monsieur DEYMIER indique : « On parle des terrains municipaux. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Oui, puisque le reste concerne la Communauté de communes, bien sûr. »

Monsieur TRIGANO indique : « Comme on a donné une option que l'on a prolongée, cette option si on n'annule pas, elle existe. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Vous faites bien d'en parler, parce que je voulais en parler. Donc, ça, c'est un point qui est réglé. »

Monsieur TRIGANO indique : « Excusez-moi, on ne vous l'a pas présentée, je vous demande d'avoir l'obligeance de bien vouloir voter l'annulation de la délibération prolongeant la cession du terrain à Monsieur ORSEL. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur TRIGANO indique : « Elle est donc annulée. Excusez-moi, Monsieur TEYCHENNÉ, reprenez. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Je vous en prie, donc, je reprends. »

Le deuxième point : la Commission disait que le maintien d'un cinéma en centre-ville n'avait pas de sens, puisqu'on l'a ramené à 15 000, avec une concurrence de 150 000 et donc, elle ne pouvait pas se maintenir.

Le troisième point : Et là, c'est très sévère pour la Mairie, c'était de dire que l'on a un contrat ANRU, un contrat de Ville, un contrat Bourg-centre et que vouloir mettre un cinéma à l'extérieur de la Ville était complètement contradictoire avec les engagements pris.

Donc, c'est quand même, passez-moi l'expression, elle est peut-être un peu triviale, mais c'est une " fessée cul nu ", c'est quand même une sacrée raclée que met la Commission au porteur du projet et à celui qui représentait la Mairie, c'est-à-dire vous, Monsieur le Maire, puisque vous êtes allé jusqu'à Paris, pour défendre ce dossier. J'ajoute que le fameux porteur de projet, que l'on nous a présenté comme étant la merveille des merveilles qui allait nous faire ce cinéma, n'a jamais géré un cinéma de sa vie, il travaillait chez Gaumont, il avait des responsabilités chez Gaumont, mais n'avait pas de cinéma. Il avait essayé de faire un cinéma dans un autre département, à Gien, si je ne m'abuse, il s'est fait retoquer. Donc, on se trouvait avec un porteur de projet qui... Il y a les fonds vautours dans l'économie et là, il y a des gens qui font les bordures, qui essaient de monter un dossier et si ça passe, on gagne des sous, si ça ne passe pas, on revend derrière, etc. Et je regrette, parce que depuis le début, on vous a demandé que ce dossier soit vu en commission, que l'on travaille ensemble dessus, vous l'avez confisqué, vous avez travaillé seul sur ce dossier, vos adjoints avaient peu d'informations, en tout cas, ce qu'ils nous en disaient, ils nous disaient : " C'est le Maire qui gère ". Résultat, là-dessus, la réponse qu'il faut en tirer, ça a été un échec. Donc, c'était, je dirais, comme les grands studios de cinéma qui devaient s'installer à Gabrielat, qui était un dossier bidon, comme la grande usine de Catherine, qui, avant les élections, on nous avait annoncé qu'elle allait s'installer sur Gabrielat, c'était du pipeau et là aussi, c'était du pipeau. Donc, je pense que maintenant, il faut retravailler sérieusement sur un dossier cinéma, parce qu'un cinéma est absolument nécessaire pour l'accueil à Pamiers, pour l'attractivité de la Ville. C'est aussi nécessaire qu'une piscine, que des stades, qu'une médiathèque et donc, ça doit être mis dans le contrat de Ville. Or, nous avons vu tout à l'heure la programmation, il n'y a rien.

Et du moment qu'on aura une programmation, que l'on aura un terrain et Dieu sait qu'il y a des possibilités, ou sur place ou ailleurs, de faire ce cinéma dans le centre-ville, pourquoi pas en bordure de Milliane, d'ailleurs, je vous l'ai dit, puisque l'on a acheté le terrain du fils de Monsieur LEGRAND et qu'il y a à vendre, aujourd'hui, l'Église évangélique, le hangar qui peut se vendre. Il y a des possibilités et on peut y travailler ensemble pour trouver des solutions, mais dans tous les cas, il faut l'inscrire au contrat de Ville. Or, j'ai constaté que tout à l'heure, il n'y avait rien dans la programmation et si on n'y met pas quelque chose, comme l'a fait Castelnaudary, on ne trouvera pas de partenaire pour opérer, parce que ce n'est pas nous qui allons passer les films, il faut trouver un professionnel. Voilà, Monsieur le Maire, mon opinion, j'attends votre réponse. »

Monsieur TRIGANO indique : « Ma réponse, je vais vous la donner : mea culpa, je me suis planté, je me suis trompé, je le reconnais, j'ai cru que cet homme avait des qualités, j'ai cru qu'on allait pouvoir faire le cinéma, avoir une CDAC favorable au niveau du Département, on n'a pas pu, je suis allé à Paris défendre le projet, on n'a pas pu, on avait projeté de le mettre à Milliane, on n'a pas pu, donc, on est dans une situation d'échec total ! Je me suis complètement fichu dedans avec ce projet. Je vous le dis et je le reconnais. Résultat de l'affaire, ce soir, je demande à ce que l'on reprenne la liberté sur le terrain, parce qu'il n'est pas question que cet homme garde une option sur ce terrain, il n'est pas question de retravailler dans d'autres conditions avec quelqu'un d'autre, je vous ai chargé d'une mission que vous avez acceptée et je vous en remercie. Je vous demande, Monsieur TEYCHENNÉ, que le terrain, vous le dites vous-même : " On ne peut pas construire, au Chanalelet, un cinéma ". C'est absolument interdit dans le cadre de l'ANRU, faute de quoi, on perdrait les subventions de l'ANRU.

Donc, aujourd'hui, on n'a plus le terrain promis au cinéma, on est libre et je vous ai demandé de travailler comme vous le pouvez. J'attends, cher Monsieur que vous nous donniez un compte-rendu de la situation où vous en êtes aujourd'hui et on est prêt à étudier, ensemble, où vous voulez, avec qui vous voulez, éventuellement, un projet sérieux. Et je vous fais confiance pour réussir, moi, j'ai échoué. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Je vois que l'on progresse, vous ne vouliez pas me parler tout à l'heure et maintenant vous me chargez du bâton le plus merdeux que l'on a trouvé à la Mairie. Alors, je vais vous répondre franchement : moi, je veux bien m'en charger s'il est inscrit au contrat de Ville. Parce qu'à partir de ce moment-là, avec une programmation budgétaire, on pourra faire quelque chose. Sinon, Monsieur le Maire, dans un an, il y aura des élections, chacun arrivera avec son programme, son projet et puis on verra ce que décident les Appaméens, parce qu'on ne fera pas un cinéma en un an, vous le savez. »

Monsieur TRIGANO indique : « Je ne vous dis pas le contraire, si vous voulez travailler le projet, venez, pour inscrire quelque chose au contrat de Ville, vous le savez très bien, il faut présenter un projet. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « On peut mettre des fiches, regardez ce que vous avez fait pour le Carmel, ça suffit, c'est une programmation financière. Souvenez-vous quand vous étiez Président de la Commission tourisme et que j'étais le petit technicien, vous en faisiez à tour de bras des fiches sur les programmations, vous saviez faire ? Alors, vous n'avez pas oublié. »

Monsieur TRIGANO indique : « Laissez-moi vous répondre Monsieur TEYCHENNÉ, si vous voulez que l'on inscrive au contrat de Ville, un projet de cinéma, à l'intérieur de la Ville, on va l'inscrire. En mettant que l'on fera une fiche quand on aura un détail ou un projet concret. Est-ce que ça vous va ? Alors on va le faire. Maintenant, dites-nous où vous en êtes. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Je vous ferai passer la fiche. »

Monsieur TRIGANO indique : « Vous me ferez passer la fiche. J'espère que vous allez réussir, où j'ai échoué. Pour une fois que vous avez la possibilité de faire un projet concret. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Je ne joue pas à me charger... Vous êtes le Maire, je suis à l'opposition. Si un jour, je suis Maire, je m'occuperai du cinéma. En attendant, je suis dans l'opposition et c'est vous le Maire. N'inversez pas les problèmes, je vais vous donner les éléments de la fiche. »

Monsieur TRIGANO indique : « Mais si j'inverse les problèmes ! »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Non, c'est trop facile. »

Monsieur TRIGANO indique : « Vous avez accepté une mission. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Un jour, vous ne voulez pas me parler, le lendemain, vous me collez la mission, après vous expliquerez : " Il a échoué " vous êtes un rigolo. »

Monsieur TRIGANO indique : « Mon cher Monsieur, je vous renvoie le bébé. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Vous êtes un rigolo. »

Monsieur TRIGANO indique : « Ça, ce n'est pas correct. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Mais si, c'est amical. »

Monsieur TRIGANO indique : « Non, parlez-moi avec respect, je vous répondrai avec respect. Je vous renvoie le bébé, je vous le mets dans les bras, montrez-moi et prouvez-moi que vous êtes capable de monter un projet, de le réaliser et vous aurez tout mon soutien, jusqu'à la fin de mon mandat. Je ne peux pas vous dire mieux. »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Monsieur le Maire, je vais vous répondre. Vous venez de nous faire une programmation financière de 19 M€ pour 2019, avec des millions d'emprunts, etc. Il n'y a pas un euro prévu pour le cinéma. Je peux vous faire la fiche que je veux, vous avez fait le choix politique de ne pas faire le cinéma. Je vous ai écrit, là-dessus, je vous ai fait des propositions. Alors, arrêtez de balader le monde. Vous vous êtes planté sur ce dossier... »

Monsieur TRIGANO indique : « Mais je viens de vous le dire ! »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « Mais attendez, vous êtes beaucoup plus malin que ce que vous voulez nous faire croire. Oui, vous êtes bien plus malin que nous tous réunis. Vous saviez très bien que ce dossier n'irait pas bien loin, mais ça permettait de faire croire que la machine bougeait. Et effectivement, comme vous n'avez rien fait depuis quatre ans, le cinéma a servi à faire du bruit, à faire comme les grands studios, vous nous avez expliqué : " Je me suis planté ", vous créez du désir, vous créez de la presse, vous créez des articles et derrière, rien ! »

Monsieur TRIGANO indique : « Monsieur TEYCHENNÉ, je le dis devant nos collègues, on va inscrire un projet, une fiche de cinéma et si vous acceptez la mission de vous en charger, chargez-vous-en. Sinon, dites-le, répondez-moi, oui ou non ? »

Monsieur TEYCHENNÉ indique : « On a besoin d'un Maire, pas d'un ventilateur ! »

Madame FACHETTI indique : « Pour conclure, permettez-nous de nous réjouir de ce débat, parce que Pamiers Ensemble, ça fait plus de deux ans que nous défendons un projet de cinéma dans le centre-ville que vous avez toujours refusé, revoyez les comptes-rendus des procès-verbaux et des Conseils Municipaux, ce n'était pas possible. Donc, nous nous réjouissons de ce débat et qu'enfin la question soit étudiée d'un projet de cinéma dans le centre-ville. »

Monsieur TRIGANO indique : « Mais Madame FACHETTI, vous aviez fait, vous-même, un projet concernant Milliane et vous savez très bien que l'on était prêt à le faire et que l'on a été rejeté par les manifestations sur les platanes et vous le savez. D'ailleurs, je vous signale que nous avons ouvert une concertation sur les platanes et je vous prie de bien vouloir en faire partie, parce qu'il y a des arbres à couper et il y en a beaucoup. Si vous le voulez bien, on parlera des platanes un autre jour, mais vous avez actuellement une étude sur les platanes. Mesdames et Messieurs, la séance est terminée, je vous remercie, bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.